SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT



Rapport Annuel du Délégataire
ANNÉE 2025

Forcalquier

Eaux de Marseille

Notre territoire est si précieux

Le mot du Directeur d'Agence



Sur un territoire doté d'un patrimoine naturel d'exception, l'ambition de la Société des Eaux de Marseille est d'être, auprès de la commune de Forcalquier, un partenaire engagé.

L'année 2025 a été rythmée par des extrêmes climatiques révélateurs d'un climat de plus en plus contrasté : un été très chaud émaillé d'épisodes caniculaires, conjugué à un printemps pluvieux avec des épisodes aussi intenses que concentrés.

Dans ce contexte particulièrement exigeant, et portée par l'engagement sans faille des équipes, la Société des Eaux de Marseille a assuré sa mission de service public de manière fiable, permettant ainsi de répondre aux enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux du territoire.

Le rapport annuel du délégataire est l'occasion de revenir sur la vie du service durant l'année écoulée et de faire le point sur la performance rendue par le délégataire concernant les services d'eau potable et d'assainissement de votre commune.

Les accomplissements majeurs des services de l'eau et de l'assainissement en 2025:

- **En matière de performance technique**

Pour l'eau potable, les efforts ont bien évidemment porté sur la préservation de la ressource et les économies d'eau, avec un rendement de réseau qui s'améliore et s'établit à 87,18%.

Pour l'assainissement, aucun incident n'a été à déplorer au cours de l'exercice 2025.

- **En matière de service aux clients**

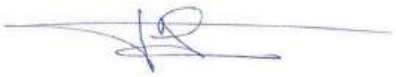
En 2025, le taux de réclamations écrites est de 0,37% mettant en évidence la qualité du service à l'usager délivré par les services publics d'eau potable et d'assainissement.

En cette année écoulée, les valeurs de proximité, citoyenneté, professionnalisme et de performance de la Société des Eaux de Marseille se sont avérées à nouveau essentielles.

Il me tient à cœur de souligner une nouvelle fois la mobilisation de l'ensemble des collaborateurs de la société et du groupe, pour assumer pleinement les missions que

vous nous avez confiées. Au nom de l'ensemble du personnel, je vous remercie de votre confiance et vous souhaite une bonne lecture !

Fabien PINNA



Société des Eaux de Marseille
Forcalquier - Rapport annuel du délégataire

SOMMAIRE

1. Organisation du Groupe des Eaux de Marseille 7

1. Organisation de l'entreprise 8

2. Service de l'assainissement 13

1. Présentation générale du service 15
2. Description du patrimoine 23
3. Événements marquants de l'exploitation 38
4. Bilan assainissement 42
5. Analyse de la qualité de la collecte et du traitement 44
6. Services aux abonnés et facturation 51
7. Améliorations du service 59
8. Economie du contrat 63
9. Annexes assainissement 76

3. Annexes Générales 115

1. Attestations d'assurance 116
2. Consommations électriques 127
3. Indicateurs FP2E 128
4. Liste des avoirs 129
5. Tarifs 130
6. Calcul d'actualisation semestrielle 132
7. rapports semestriels 134

Chapitre 1
Organisation du Groupe des Eaux de Marseille
Forcalquier - Rapport annuel du délégataire

1. Organisation de l'entreprise

1.1. Le Groupe des Eaux de Marseille

Implantée en Provence depuis plus de 70 ans, la Société des Eaux de Marseille dispose de savoir-faire éprouvés et reconnus dans l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement. Elle a ainsi gagné par son professionnalisme la confiance d'une soixantaine de communes qui lui ont délégué la gestion de leurs services dans ces domaines.

Au fil du temps, la Société des Eaux de Marseille s'est diversifiée pour constituer un groupe régional d'entreprises spécialisées autour des métiers de la propreté urbaine, des travaux et des services.



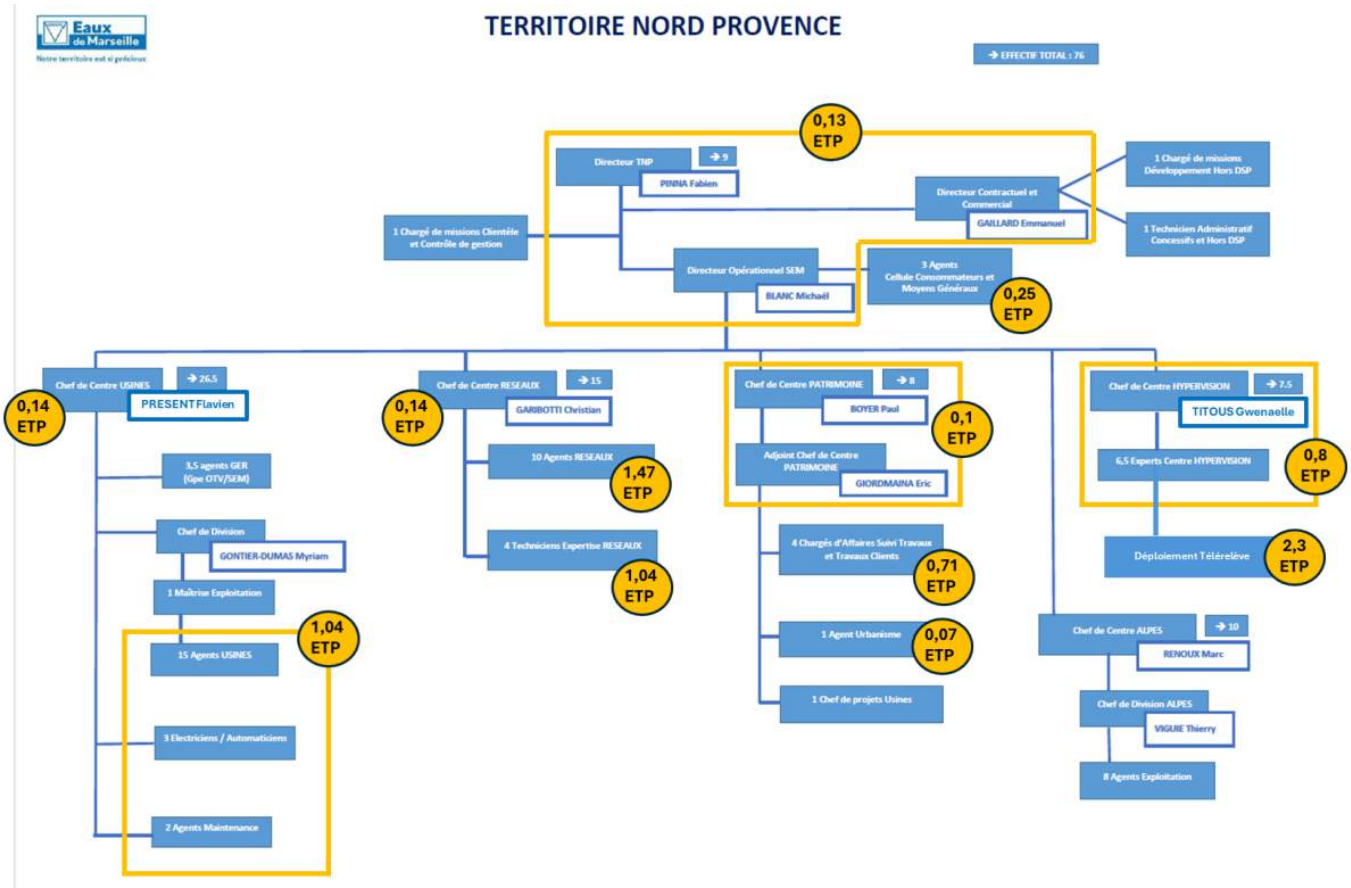
1.2. Territoire Nord Provence

Le territoire Nord Provence déploie ses compétences au sein de nombreuses communes situées principalement sur le territoire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et dans les Alpes-de-Haute-Provence. C'est depuis l'agence d'Aix en Provence basée dans la zone d'activités des Milles, que s'organise également l'accueil des clients tout au long de l'année. Grâce à leur proximité de terrain, les 76 collaborateurs de l'agence offrent aux clients la disponibilité d'une compétence globale, garante de la sécurité de fonctionnement des installations.



L'organisation s'articule ainsi : assisté par son adjoint en charge de l'exploitation, par son adjoint en charge du contractuel et du chargé de mission performance, le Directeur du Territoire Nord Provence est responsable du bon fonctionnement des installations du périmètre, de la gestion des contrats liant les collectivités délégantes à la Société des Eaux de Marseille, de la gestion du personnel et de l'application des réglementations en vigueur.

ORGANIGRAMME TERRITOIRE NORD PROVENCE – Agence d'Aix en Provence



L'organisation du Territoire Nord Provence est constituée de plusieurs entités

- ➔ Un centre administratif et financier qui gère la partie administrative, ainsi que l'accueil client de proximité ;
- ➔ Un centre Patrimoine, qui assure notamment l'instruction des dossiers d'urbanisme, l'étude et la réalisation des concessions nouvelles (raccordement au réseau d'eau, compteurs espace vert, individualisation, etc.), le suivi des travaux de renouvellement réalisés par les collectivités ou la SEM ;
- ➔ Un centre réseaux chargé des interventions sur les canalisations et branchements des réseaux, des contacts avec la clientèle, des opérations de recherche de fuites, de renouvellement des compteurs, des nettoyages des réservoirs, etc ;
- ➔ Un centre usines chargé de l'exploitation et la maintenance des équipements, stations de production d'eau potable, stations de pompages, réservoirs, stations d'épuration et postes de relevage ;
- ➔ Un centre hypervision qui réalise la surveillance et la qualification des données issues des réseaux intelligents, pour l'amélioration du rendement de réseau et le suivi de la qualité de l'eau ; l'analyse des données issues des modèles prédictifs pour la gestion optimisée des ressources ; la planification des interventions; le suivi et l'animation de la performance opérationnelle.

➔ Un centre Alpes avec une antenne à Forcalquier chargé de l'exploitation des services d'eau et d'assainissement du département des Alpes-de-Haute-Provence.

1.3. Les services techniques et supports de la Société des Eaux de Marseille

1.3.1. L'assistance technique

L'assistance technique est réalisée par des équipes spécialisées en charge:



➔ De l'expertise des Réseaux, process et contrôles réglementaires: recherche de fuites et alignement de conduites, mise en place de dispositifs de sectorisation provisoire ou permanente du réseau, planification et suivi des contrôles réglementaires.

➔ De la surveillance de la qualité des eaux : réalisation d'analyses d'autosurveillance de l'eau potable.

➔ D'un service Atelier mobilisable 24h/24 et 365 jours par an: une équipe de techniciens spécialisés en mécanique et chaudronnerie qui entretiennent, réparent et renouvellent les installations électromécaniques, les pièces mécaniques et remplacent les canalisations des divers sites.

➔ Des méthodes et du renouvellement : définition des règles et procédures à suivre dans le cadre de la base de données patrimoniale et de la GMAO (Gestion de la maintenance assistée par ordinateur), élaboration des programmes de renouvellement des installations électromécaniques, en collaboration avec les responsables des unités d'exploitation.

➔ De la gestion des appareils de chloration: entretien et approvisionnement de 200 000 kg de chlore sur 120 sites de production d'eau potable.

➔ De la surveillance des installations 24 heures sur 24 par le Centre de Télégestion: contrôle, diagnostic et suivi de l'ensemble des dysfonctionnements pouvant survenir sur les installations.

En complément du CDT, un service d'astreinte de proximité spécifique à chaque unité d'exploitation - composé d'un chef de sécurité, d'électromécaniciens, de techniciens chimistes et d'opérateurs - permet d'intervenir à tout moment et dans des délais très brefs sur les ouvrages.

En cas d'alarme, le CDT prévient le personnel de l'agence qui peut contrôler sur un poste déporté la validité des informations.

Dans le cas d'incident nécessitant un renfort de personnel ou une compétence spécifique, le chef de sécurité de l'agence contacte l'ingénieur de permanence. Celui-ci met en œuvre les moyens nécessaires afin de remédier rapidement à l'incident.

➔ De la Cartographie Numérique et le SIG (Système d'Information Géographique) : administration de l'outil de cartographie numérique déployé au sein des agences d'exploitation, relève de l'ensemble des branchements des abonnés pour les saisir sur le SIG.

➔ De l'assistance aux maîtres d'ouvrage: conseil aux collectivités, maîtrise d'œuvre pour la construction ou la réhabilitation des ouvrages.

1.3.2. La Clientèle



Le Centre Service Clients est joignable par les clients du Groupe des Eaux de Marseille depuis le 09 69 39 40 50, un numéro Cristal (non surtaxé). Ses conseillers de clientèle traitent 1000 appels par jour environ en répondant aux clients en un minimum de temps. Ils transmettent notamment leurs demandes aux services techniques qui dépêchent une équipe sur place en cas d'urgence ou conviennent d'un rendez-vous sur place avec le client dans le cadre d'une opération programmée.

1.4. Laïcité - Neutralité du Service Public

Par Délibération en date du 5 mai 2022, le Conseil de la Métropole Aix Marseille Provence a procédé à une modification unilatérale des contrats de concession concernant les nouvelles obligations en matière de laïcité et de neutralité, ceci, afin d'assurer le respect du principe de neutralité par les organismes de droit privé chargés d'une mission de service public.

Ces nouvelles dispositions contractuelles précisent que « le concessionnaire remet à l'autorité concédante un compte-rendu annuel exposant les mesures mises en œuvre pour garantir le respect de ces principes… ».

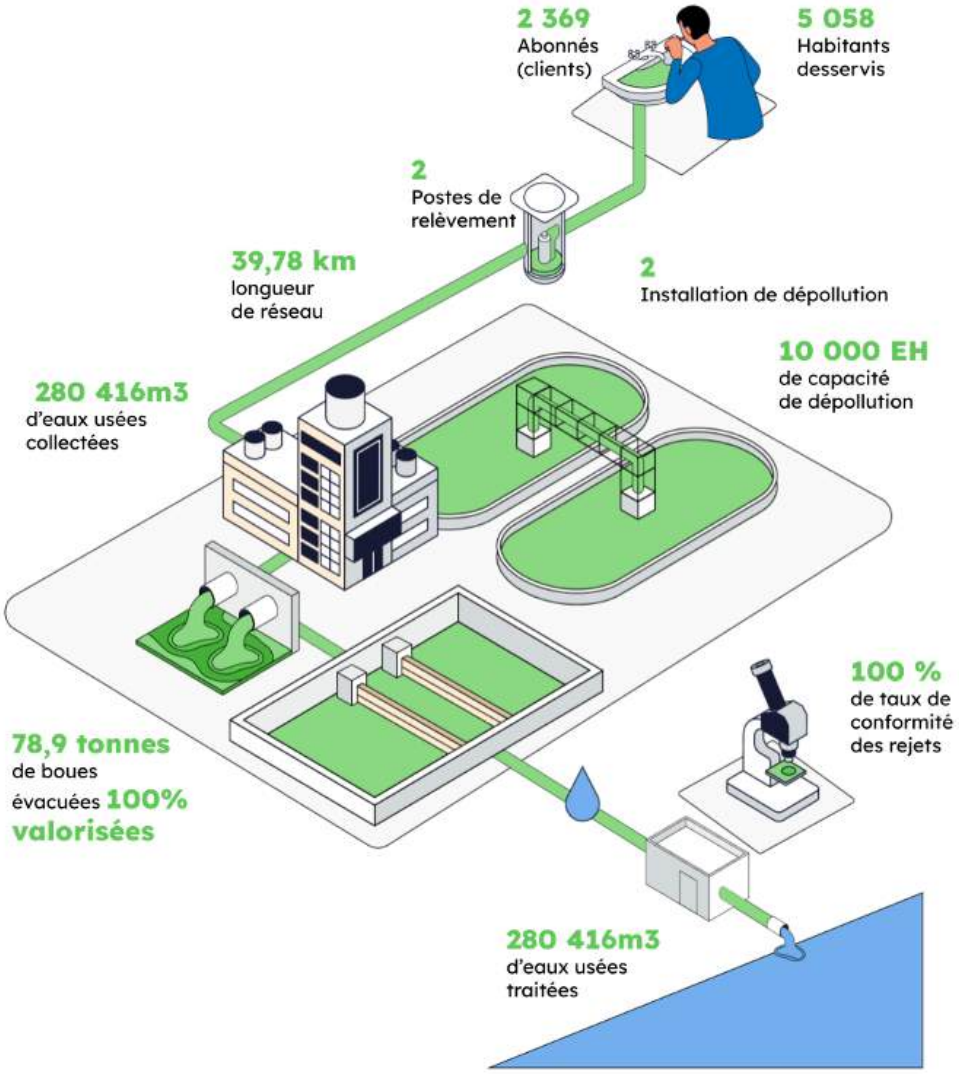
Pour répondre à ces exigences, la Société Eau de Marseille Métropole dispose de plusieurs moyens de sensibilisation au travers de son Règlement intérieur et ses annexes dont la Charte des valeurs et comportements. Tout salarié signe, lors de son entrée dans l'entreprise, un document par lequel il reconnait prendre connaissance des documents précédemment cités et en respecter les termes sans réserve.

L'article 10 du règlement intérieur « Principe de neutralité » précise : « L'activité de l'entreprise se déployant dans le cadre de délégations de service public, tout salarié intervenant à ce titre est tenu à une obligation de neutralité. Il lui appartient donc de ne pas manifester ses convictions (notamment politiques ou religieuses), sous quelque forme que ce soit, à l'égard de toute personne qu'il serait amené à rencontrer ou côtoyer dans le cadre ou à l'occasion de l'exercice de son activité, qu'il s'agisse de collègues, clients, fournisseurs, représentants de l'autorité délégante… etc. »

La charte des valeurs et comportement prévoit quant à elle un chapitre sur le respect des opinions et la prévention des discriminations et du harcèlement.

Chapitre 2
Service de l'assainissement
Forcalquier - Rapport annuel du délégataire

Chiffres clés du service



1. Présentation générale du service

1.1. Description générale du service

1.1.1. Agence compétente

La Collectivité co-contractante est rattachée à l'agence suivante :

Agence d'AIX

275, rue Pierre DUHEM

13 856 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3

Elle est ouverte au public, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

L'accueil du public se fait également à :

Antenne de FORCALQUIER

Traverse Beaudine

04300 FORCALQUIER

La Sem a ouvert un nouvel accueil dans les locaux de la poste sur le place du Bourguet à Forcalquier.

Ce lieu est ouvert au public :

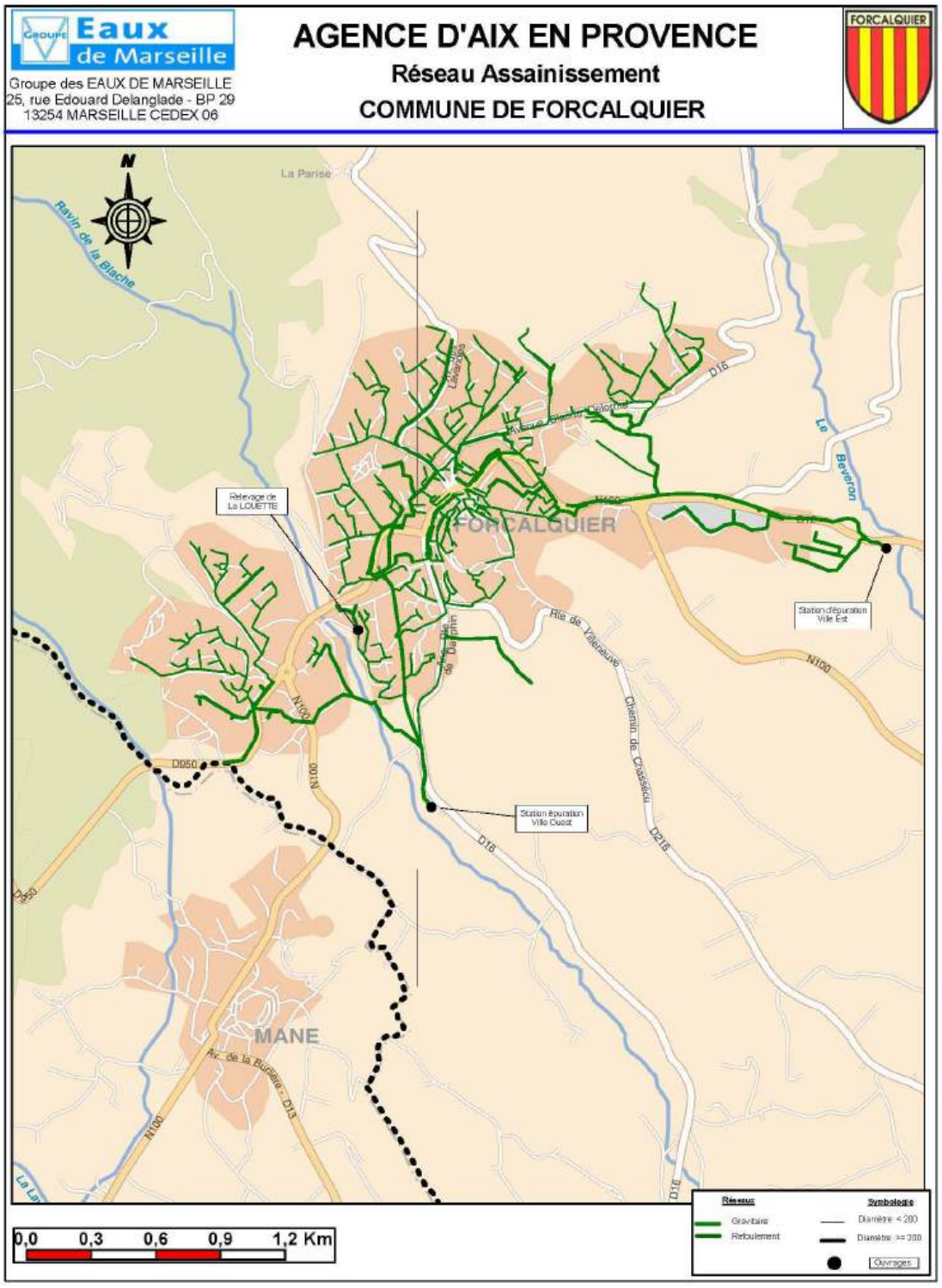
➔ sur rendez-vous, tous les jeudis de 13h30 à 17h30

➔ tous les lundis de 8h30 à 12h30

1.1.2. Données du service

Population légale 2025	Station d'épuration	Nombre relevage réseaux	Nombre abonnements	Longueur collecteur.* (km)	Volumes traités (m3)
5 309	Forcalquier Est et Forcalquier Ouest	2	2 369	39,789	280 416

1.2. Plan du réseau



1.3. Contexte contractuel

1.3.1. Description

Les principales dispositions du contrat d'affermage actuellement en vigueur sont résumées ci-après. Pour les définitions générales, se reporter au glossaire figurant à la fin du présent document.

1.3.2. Dispositions générales

Description des dispositions générales du contrat :

Type de contrat	Affermage
Objet	Gestion du Service de collecte et de traitement des eaux usées du service d'assainissement collectif
Périmètre de l'affermage	Limites de territoire de la Collectivité
Prise d'effet	01/01/2024
Durée	6 ans
Date d'échéance	31/12/2029
Cocontractant	Ville de Forcalquier

1.3.3. Avenants

Description des avenants au contrat : sans objet

1.3.4. Moyens matériels du service

Description des dispositions du contrat afférentes aux moyens matériels du service :

Inventaires des installations	Collectivité

1.3.5. Utilisation des voies publiques et privées

Description des dispositions du contrat afférentes à l'utilisation des voies publiques et privées :

Déplacement des canalisations	Financé par la collectivité

1.3.6. Fonctionnement du service

Description des dispositions du contrat afférentes au fonctionnement du service :

Nature des eaux déversées	Délégataire
Etablissement des procédures d'autosurveillance	Délégataire
Surveillance des rejets dans le milieu naturel	Délégataire
Traitement des matières de vidange, boues et graisses	Boues : Délégataire

1.3.7. Relations avec les abonnés

Description des dispositions du contrat afférentes aux relations avec les abonnés :

Travaux sur les branchements en propriété privée	Abonné
Conventions spéciales de déversement	Délégataire

1.3.8. Responsabilité du fermier

Description des dispositions du contrat afférentes à la résponsabilité du fermier :

Obligation d'assurance	L'obligation, pour le fermier, de souscrire des polices d'assurance: -de responsabilité civile, -de dommages aux biens, et de présenter au co-contractant les attestations d'assurance, est concrétisée par la production dans le présent document du fac-similé des attestations délivrées par l'assureur.

1.3.9. Travaux

Description des dispositions du contrat afférentes aux travaux :

Entretien et réparations courantes	Délégataire
Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère fonctionnel	
-Génie civil	Collectivité
-Conduites et accessoires	Dans le cadre de l'entretien en deça de 12 mL : Délégataire Au delà de 12mL : Collectivité

-Matériels électromécaniques	Délégataire
-Branchements	Délégataire
Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère patrimonial	
-Génie civil	Collectivité
-Conduites et accessoires	Collectivité
-Matériels électromécaniques	Délégataire
-Branchements	Collectivité
Renforcement et extensions du service	
-Réalisés par la collectivité	Collectivité avec consultation du Délégataire
-Réalisés par des tiers	Contrôle du Délégataire
Connexion et mise en service des installations neuves	Collectivité

1.3.10. Régime financier

Cf. le chapitre **Facturation aux abonnés** et **Economie du contrat** ci-après.

1.4. Engagement contractuel du délégataire

1.4.1. Système d'information géographique (SIG)

Note

Obligation contractuelle : La mise à jour du SIG comprend :

➔ Les plans au format informatique

➔ La base de données au format informatique

La mise à jour des plans est réalisée par la SEM tous les mois.

1.4.2. Conventions de déversement

Note

Obligation contractuelle : Le délégataire d'engage à réaliser dès la 1ère année les 2 conventions pour LABORATOIRE BEA et DISTILLERIES ET DOMAINE DE PROVENCE

Ces 2 conventions de déversement ont été cosignées au second semestre 2024.

1.4.3. Abonnés en situation de pauvreté - précarité



Note

Obligation contractuelle : création d'un fond de solidarité

Le fond a été créé en octobre 2024.

1.4.4. Contrôle de conformité des installations de raccordement



Note

Obligation contractuelle : croiser les données entre la base des abonnés et celles du SPANC.

Cette prestation est en cours de déploiement.

1.4.5. Contrôle des prétraitements des abonnés assimilés domestiques



Note

Obligation contractuelle : le délégataire s'engage à fournir la liste une fois par an et à le mettre à jour.

La liste a été fournie à la commune lors du COPIL N°1.

1.4.6. Travaux sur les postes de relevage des eaux usées



Note

Obligation contractuelle : sur le PR de la Louette, sécurisation du site par une clôture et un portillon la 1ère année pour un montant de 3750 € HT

Ces travaux ont été réalisés au 1er semestre 2024.

1.4.7. Travaux sur la station d'épuration EST



Note

Obligation contractuelle : sécurisation du prétraitement la 1ère année pour un montant de 2000 € HT

Ces travaux sont ajournés dans l'attente de travaux sur le dégrilleur.

1.4.8. Diagnostic permanent

Note

Obligation contractuelle : mise en place d'un diagnostic permanent du réseau d'assainissement

Ce diagnostic a été réalisé en septembre et présenté à la commune lors du COPIL N°2.

Note

Obligation contractuelle : mise en place d'un 3ème point de comptage télégéré dès la 1ère année pour un montant de 8880 €HT

Ces travaux ont été réalisés en septembre et présentés lors du COPIL N°2.

1.4.9. Modalités d'accès aux données du service

Note

Obligation contractuelle : Mise en place dès la 1ère année d'un portail internet pour la collectivité

Ce portail a été mis en place en juin 2024.

Un nouveau portail sera présenté en 2026.

1.4.10. Inspection télévisée du réseau :

Note

Obligation contractuelle : 1km par an

En 2024, 1,2 km de réseau ont été inspectés

En 2025, 1,01 km de réseau ont été inspectés

1.4.11. Curage préventif

Note

Obligation contractuelle : 4 km par an

En 2024, 4,6 km de réseau ont fait l'objet d'un curage préventif.

En 2025, 3,922 km de réseau ont fait l'objet d'un curage préventif.

1.4.12. Contrôle d'étanchéité des regards par fumigation



Note

Obligation contractuelle : 1 km par an

En 2024, 1,3 km de réseau ont fait l'objet de contrôle par fumigation. Le programme a été défini en collaboration avec les services de la mairie.

En 2025, 1,01 km de réseau ont fait l'objet de contrôle par fumigation

2. Description du patrimoine

2.1. Patrimoine communal : stations de traitement

2.1.1. Description

La station d'épuration de Forcalquier Est est située au lieu-dit du Beveron (au pied de la colline). Cette station a été remise à niveau en juillet 1994 pour répondre aux nouvelles exigences.

La capacité théorique de l'ensemble des ouvrages est de 6 000 équivalents/habitants. Les eaux traitées sont rejetées dans le Beveron.

La station d'épuration de Forcalquier Ouest est située au lieu dit "St Lazare" en bordure du Viou.

Elle a été reconstruite en juillet 1994 par la Société SEREX.

Sa capacité nominale est de 4 000 équivalents /habitants (débit journalier 800 m3/j - débit de pointe 80 m3/h).Les eaux traitées sont rejetées dans le VIOU.

En 2012 , des équipements complémentaires ont été mis en service aux deux stations afin améliorer le traitement :

- Installation d'agitateurs dans les bassins d'aération .

- Construction de dégazeurs entre les bassins d'aération et des clarificateurs.

- Founiture de deux débitmètres à boue qui seront installés lors des travaux de mise en place des centifugeuses en 2013

- Installation de systèmes de récupération de flottants à la surface des clarificateurs et des dégazeurs

2.1.2. Mode de traitement

Pour **Forcalquier Est** : la filière de traitement est de type biologique boues activées faible charge. Les équipements sont les suivants :

Prétraitement

Un dégrilleur permet de retenir les flottants et les macro-déchets.

➔ Un dessableur déshuileur circulaire est équipé :

➔ D'un oxyclone permet la flottation des graisses,

➔ D'un racleur pour la reprise des graisses,

➔ D'une pompe toutes eaux pour la reprise des sables.



Traitement des eaux

Le bassin d'aération est équipé de 3 turbines de 11 kW et d'un dégazeur.

A ce niveau, 2 pompes doseuses permettent l'injection de chlorure ferrique pour précipiter les phosphates.

La séparation du mélange eau et boue s'effectue dans un clarificateur circulaire équipé d'un pont racleur. Les boues décantées sont recirculées dans le bassin d'aération par 2 pompes.

Les eaux traitées passent par un canal de mesure équipé d'un seuil triangulaire (de 90°) avant leur rejet dans le Beveron.

Traitement des boues

Les boues en excès sont pompées vers l'unité de déshydratation. La déshydratation des boues s'effectue dans une centrifugeuse installée en 2013

Pour **Forcalquier Ouest,** le procédé repose sur le principe de traitement biologique par boues activées moyenne charge.

Les équipements sont les suivants :

- ➔ Un dégrillage automatique, un dessableur déshuileur circulaire (1,37m) équipé d'un oxyclone,
- ➔ Un bassin d'aération circulaire (R= 8,75m) équipé de 3 turbines et d'un dégazeur,
- ➔ Un clarificateur circulaire (R= 6,50m) pour la séparation de l'eau traitée et des boues,
- ➔ Un canal de comptage (déversoir à contraction latérale - b = 20 cm)
- ➔ Une centrifugeuse pour la déshydratation des boues.
- ➔ Un bassin d'orage



2.1.3. Processus

Le schéma ci-après présente le processus de traitement :

Schéma station d'épuration EST

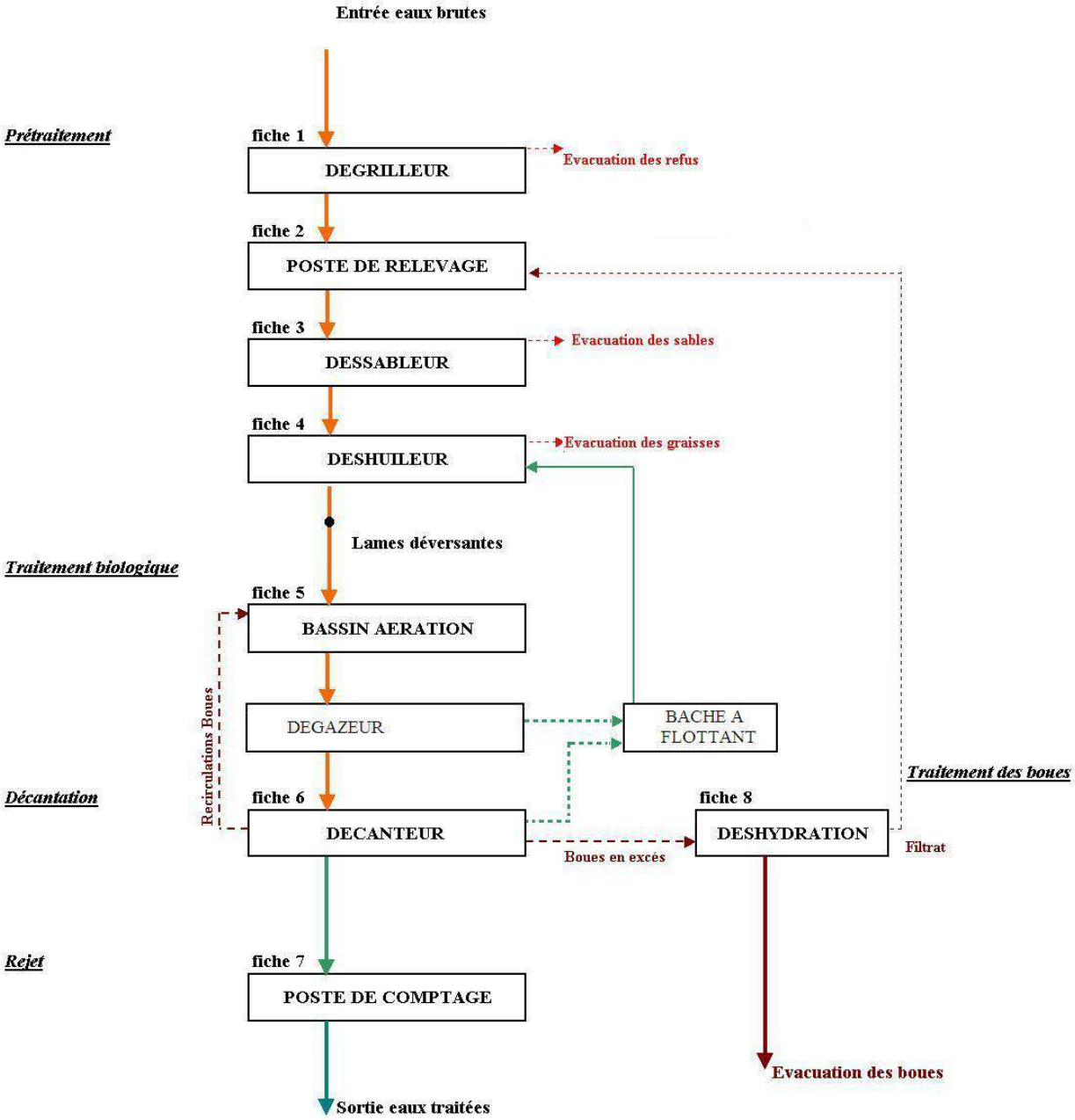
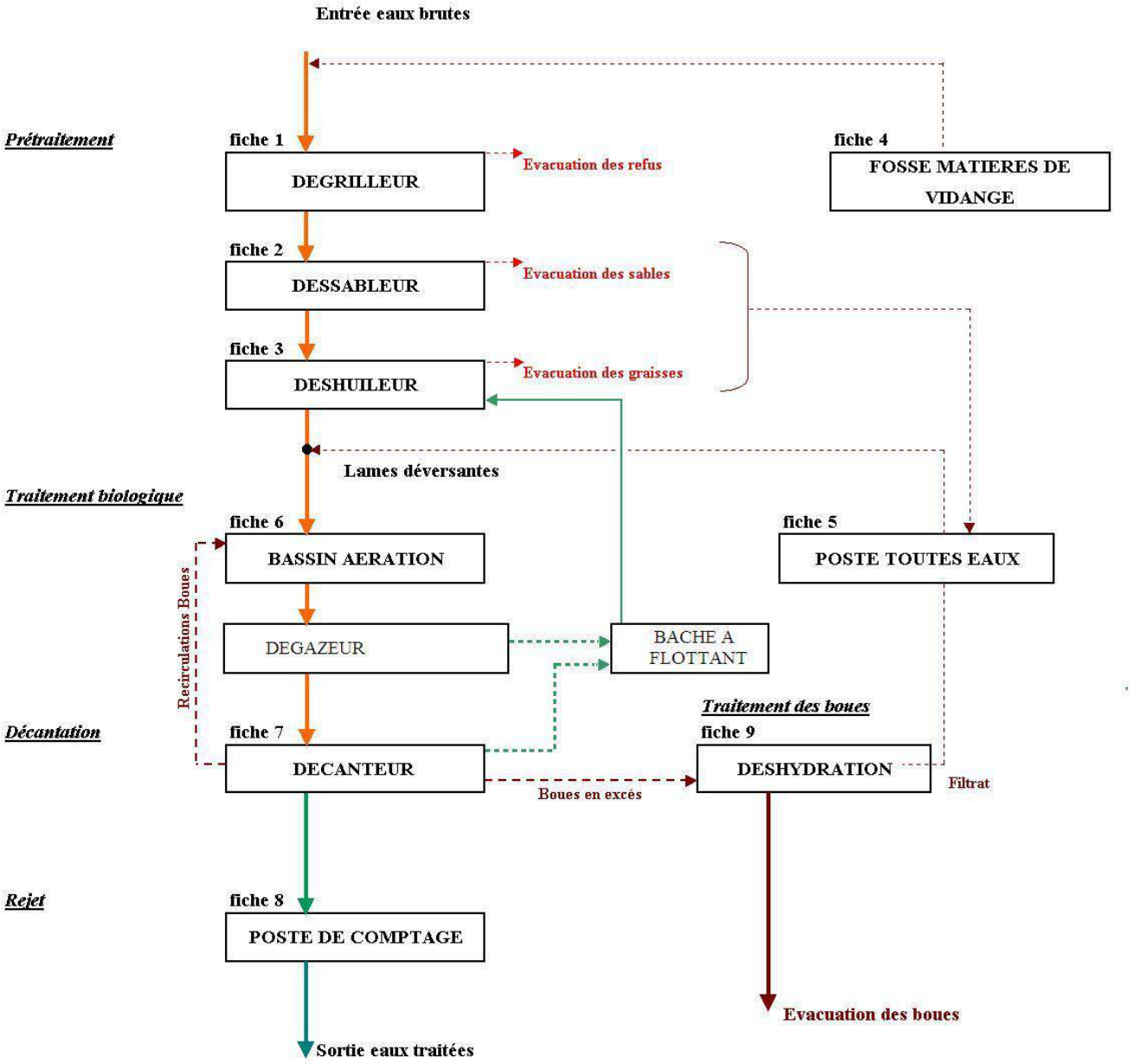


Schéma station d'épuration OUEST



Cf. fiches en annexes pour les caractéristiques techniques.

2.1.4. Charge de pollution traitée

Les charges polluantes admises sur la station d'épuration sont récapitulées dans le tableau ci-après.

	Forcalquier Est	Forcalquier Ouest
Volume journalier m^3	1200	800
Debit moyen m^3/h	50	33
Débit de pointe m^3/h	120	80
DCO kg/j	900	600
DBO5 kg/j	324	216
MEST kg/j	540	360
Equivalent-Habitants EH	6000 (2)	4000(1)
NTK kg/j	90	-
Pt kg/j	24	-
Base de calcul actuelle : (1)60 g de DBO5 correspond à la pollution générée par 1 EH. (2)54 g de DBO5 correspond à la pollution générée par 1 EH.		

2.1.5. Domaine de traitement garanti

Le niveau de rejet devra être conforme aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 25/11/1999 (voir annexe n°1).

Forcalquier Est	
DCO =< 125 mg/l	ou 75% de rendement (moyen 24h)
DBO5 =< 25 mg/l	ou 70% de rendement (moyen 24h)
MES =< 35 mg/l	ou 90% de rendement (moyen 24h)
NTK=<15mg/l	ou 81% de rendement (moyen 24h)
Pt =<2mg/l	ou 93% de rendement (moyen24h)

Forcalquier Ouest	
DCO =< 125 mg	ou 75% de rendement (moyen 24h)
DBO5 =< 25mg/l	ou 70% de rendement (moyen 24h)
MES =< 35 mg/l	ou 90% de rendement (moyen 24 h)

2.2. Evolution des stations de traitement

2.2.1. Station de traitement OUEST

Pas d'évolution significative cette année

2.2.2. Station de traitement EST

Pas d'évolution significative cette année

2.3. Patrimoine communal : réseau

2.3.1. Présentation du patrimoine

Dans ce chapitre, le patrimoine de la collectivité est présenté au fil de l'eau.

2.3.2. Réseau de collecte

Le réseau d'assainissement de la Commune de Forcalquier est de type séparatif. Les premiers éléments du réseau (le centre ville en particulier) sont assez anciens, il a commencé à être mis en place dans les années 1950 et se développe en fonction de l'urbanisation.

- ➔ Les matériaux qui composent le réseau sont principalement l'amiante ciment et le P.V.C.
- ➔ Le réseau de Forcalquier présente la particularité d'être séparé en 2 entités distinctes à l'Est et à l'Ouest du piton central. Chaque zone a son propre traitement des eaux usées.

Une extension de réseaux a été réalisée Chemin des Chambarels .

2.3.3. Déversoirs d'orage

Le réseau Est possède un déversoir d'orage à l'entrée de la station avec un exutoire vers le Beuveron.

Le réseau Ouest possède 2 déversoirs :

- ➔ En amont du dégrilleur de la STEP
- ➔ Poste de relevage

Ces déversoirs permettent en cas d'orage important et de surcharge importante du réseau de ne pas saturer les stations et de maintenir un fonctionnement correct.

La station d'épuration Ouest est maintenant équipée d'un bassin d'orage qui va permettre de stocker une partie des eaux déversées afin de les réinjecter dans le système de traitement

2.4. Évolution du réseau

2.4.1. Nouveaux ouvrages mis en service : canalisations-branchements-relevages

En 2025, il n'y a eu aucun travaux sur le réseau de collecte.

Durant l'année, 4 nouveaux branchements particulier ont été créés.

2.4.2. Évolution de la longueur du réseau

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la longueur su réseau en fonction des diamètres des canalisations :

Diamètre (mm)	Total au 31/12/2024	Posé en 2025 (m)	Déposé en 2025 (m)	Amélioration par rapport à la réalité du terrain	Situation au 31/12/2025
Inconnu	4 570,93	0,00			4 570,93
60	9,45	0,00			9,45
63	118,60	0,00			118,60
80	11,47	0,00			11,47
100	700,35	0,00			700,35
120	814,40	0,00			814,40
125	516,58	0,00			516,58
150	13 751,73	0,00			13 751,73
160	3 297,29	0,00			3 297,29
180	67,89	0,00			67,89
200	11 049,46	0,00			11 049,46
250	3 551,75	0,00			3 551,75
300	1 197,96	0,00			1 197,96
315	84,26	0,00			84,26
400	47,26	0,00			47,26
TOTAL	39 789,36	0,00	0,00	0,00	39 789,36

2.4.3. Répartition par matériaux des canalisations

Le tableau ci-dessous présente la répartition par matériaux des canalisations en fonction de leurs diamètres en fin d'année

Diamètre (mm)	Fonte (m)	Acier (m)	Grès (m)	P.V.C (m)	Amiante (m)	Divers (m)	Total par diamètre (m)
60						9,45	9,45
63				108,91		9,69	118,60
80						11,47	11,47
100				108,14	212,20	380,01	700,35
120				34,40	331,69	448,32	814,40
125				110,76	12,28	393,54	516,58
150				1 153,51	1 379,27	11 218,95	13 751,73
160				2 630,63		666,66	3 297,29
180						67,89	67,89
200	95,17			7 762,92	43,89	3 147,49	11 049,46
250			0,00	427,71		3 124,04	3 551,75
300				158,50		1 039,46	1 197,96
315				84,26			84,26
400				47,26			47,26
Inconnu				39,88	183,97	4 347,08	4 570,93
TOTAL	95,17	0,00	0,00	12 666,85	2 163,31	24 864,04	39 789,36

2.4.4. Évolution de la longueur des branchements

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la longueur des branchements :

	Longueur des branchements (km)
Situation au 31.12.2024	10,963
Évolutions	0,020
Situation au 31.12.2025	**10,983**

Actualisation du nombre de branchements sur le service : 2 197

2.5. Renouvellement des équipements

2.5.1. Renouvellement des équipements effectué au cours de l'année

Renouvellement Patrimonial

Libélle Site	N° Appareil	Libélle Appareil	Coût Travaux HT (€)
RELEVAGE DE LA LOUETTE	202500987	MESURE NIVEAU FOSSE	360
RELEVAGE DE LA LOUETTE	202500988	DETECTION NIV FOSSE N°2	167
RELEVAGE DE LA LOUETTE	202500989	SOFREL S4W	4 703
STEP VILLE EST	202500300	POMPE FOSSE TOUTES EAUX	1 234
STEP VILLE EST	202500562	TURBINE AERATION 2	9 415
STEP VILLE EST	202500563	MOTO-RED. TURBINE AERA. 2	2 950
STEP VILLE EST	202500797	MOTO-RED. CLASSIFIC SABLE	2 415
STEP VILLE OUEST	202500302	SONDE MESURE O2	1 040
STEP VILLE OUEST	202500303	TRANSDUCTEUR O2	2 107
STEP VILLE OUEST	202500564	TURBINE AERATION - N°3	5 867
STEP VILLE OUEST	202500565	MOTO-REDUC. TURBINE N°3	5 867

Renouvellement Fonctionnel

Libélle Site	N° Appareil	Libélle Appareil	Coût Travaux HT (€)
STEP VILLE EST	202500301	EXT. AIR DESHYDRATATION	519
STEP VILLE EST	202500364	NIVEAU CHLORURE FERRIQUE	2 498
STEP VILLE EST	202501275	MESURE RH	5 695
STEP VILLE OUEST	202500304	CHAUFFE EAU	1 559
STEP VILLE OUEST	202501103	EXTRACTEUR AIR EN CONDUIT	409
STEP VILLE OUEST	202501276	MESURE RH	4 799

Renouvellement Prévisionnel Fonctionnel

Pas de renouvellement fonctionnel prévu.

Renouvellement Prévisionnel Patrimonial

Libélle Site	N° Appareil	Libélle Appareil	2026 (€)
DEVERSOIR DE VERDUN	201802361	CAPTEUR SURVERSE	338
DEVERSOIR DE VERDUN	201802357	MESURE SURVERSE	702

Libélle Site	N° Appareil	Libélle Appareil	2026 (€)
DEVERSOIR DE VERDUN	201802359	TELETRANSMETTEUR	1 274
STEP VILLE EST	201301037	AUTOMATE STATION	20 092
STEP VILLE EST	199305471	CLASSIFICATEUR A SABLE	13 897
STEP VILLE EST	199300959	DEGRILLEUR COURBE	19 600
STEP VILLE EST	199300984	MOTO-REDUC DEGRIL. COURBE	1 911
STEP VILLE EST	201800566	MOTO-REDUCTEUR RACLEUR	1 911
STEP VILLE EST	201301537	NIVEAU HAUT AMONT DEGRILL	199
STEP VILLE EST	201500815	POMPE A SABLE	2 377
STEP VILLE EST	201301036	PUPITRE OPERATEUR	5 090
STEP VILLE EST	201301357	SOFREL	4 900

2.6. Synthèse du renouvellement

2.6.1. Renouvellement fonctionnel

ANNEE RE-NOUVEL-LEMENT	NB APPAREILS POSES	COUTS TRAVAUX HT (€)
2024	3	6 797
2025	6	15 479
Somme :	9	22 276

2.6.2. Renouvellement patrimonial

ANNEE RE-NOUVEL-LEMENT	NB APPAREILS POSES	COUTS TRAVAUX HT (€)
2024	16	38 459
2025	11	36 125
Somme :	27	74 584

2.7. Indicateurs de performance

2.7.1. Indicateur de performance : P202.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Indice de 0 à 120 , modifié par arrêté du 2 décembre 2013, attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'INVENTAIRE ET AUX INTERVENTIONS SUR RESEAU: 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la réhabilitation des réseaux, au renouvellement ,aux enquêtes et auscultations, à la localisation des interventions, au nombre de branchements, à l 'inventaire des équipements, à leur localisation, à la localisation et à l 'altimétrie des canalisations).

Désignation	Nb de Point 2025
A - Plan des réseaux (15 points)	
VP250 A - Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	10
VP251 A - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5
B - Inventaire des Réseaux (30 points)	
VP252 B - Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie ainsi que de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.	5
VP254 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	5
VP253 B - Pourcentage du linéaire de réseaux pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et les diamètres au dlà de 60%	1
VP255 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux,	15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	
VP256 C - Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.	0

Désignation	Nb de Point 2025
VP256 C - Informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations du linéaire des réseaux >50%	0
VP257 C - Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ?)	10
VP258 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.	10
VP259 C - Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	0
VP260 C - L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...).	10
VP261 C - Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.	10
VP262 C - Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).	10
Résultat	91

2.7.1.1. Taux de connaisssance du patrimoine réseau

Année de pose	Diamètre et matériaux
99,8%	36,95%

2.7.2. Indicateur de performance : P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Le renouvellement est à la charge de la Collectivité.

3. Événements marquants de l'exploitation

3.1. Accidents du travail, observations de l'inspection du travail

3.1.1. Accidents du travail, observations de l'inspection du travail

3.1.1.1. Remarques de l'inspection du travail

Aucune remarque n'a été formulée par l'inspection du travail en 2025.

3.1.1.2. Accidents du travail

En 2025, 6 accidents du travail avec arrêt et 10 accidents du travail sans arrêt sont à déplorer sur le territoire de la SEM.

3.2. Vie du service

3.2.1. Service Usine

DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
13/1/2025	STEP VILLE EST	Remplacement agitateur basin aération
13/1/2025	STEP VILLE EST	Remplacement pompe recircultion pompe n°2
13/1/2025	STEP VILLE EST	Remplacement chauffe-eau
21/1/2025	STEP VILLE OUEST	Dépannage chauffe eau
18/2/2025	STEP VILLE OUEST	Remplacement chauffe eau
18/2/2025	STEP VILLE EST	Dépannage défaut pompe toutes eaux
11/7/2025	STEP VILLE OUEST	Mise en conformité de l'installation pour le levage, la manutention et la maintenance de la centrifugeuse
11/7/2025	STEP VILLE EST	Mise en conformité de l'installation pour le levage, la manutention et la maintenance de la centrifugeuse
17/9/2025	STEP VILLE EST	Remplacement stator gavopompe avec remplacement capteur anti-marche à sec
17/9/2025	STEP VILLE OUEST	Remplacement stator gavopompe avec remplacement capteur anti-marche à sec
25/9/2025	STEP VILLE OUEST	Réparation portail entrée
25/9/2025	STEP VILLE EST	Maintenance moteur centrifugeuse
25/9/2025	STEP VILLE OUEST	Maintenance moteur centrifugeuse
23/4/2025	STEP VILLE OUEST	Contrôle réglementaire levage : accompagnement socotec, aide au contrôle des appareils de levage, vgp annuelle levage, suivi et gestion

DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
23/4/2025	STEP VILLE EST	Contrôle réglementaire levage : accompagnement socotec, aide au contrôle des appareils de levage, vgp annuelle levage, suivi et gestion
20/6/2025	STEP VILLE OUEST	Contrôle réglementaire centrifugeuse : accompagnement socotec, aide au contrôle, vgp annuelle, suivi et gestion
20/6/2025	STEP VILLE EST	Contrôle réglementaire centrifugeuse : accompagnement socotec, aide au contrôle, vgp annuelle, suivi et gestion
26/6/2025	STEP VILLE OUEST	Contrôle réglementaire ventilation : accompagnement socotec, aide au contrôle, vgp annuelle, suivi et gestion
26/6/2025	STEP VILLE EST	Contrôle réglementaire ventilation : accompagnement socotec, aide au contrôle, vgp annuelle, suivi et gestion
14/1/2025	STEP VILLE EST	REMPLACEMENT CHAUFFE EAU
10/2/2025	STEP VILLE OUEST	REMPLACEMENT CHAUFFE EAU
30/4/2025	STEP VILLE OUEST	ESPACE VERT
30/4/2025	STEP VILLE EST	ESPACE VERT
30/4/2025	RELEVAGE DE LA LOUETTE	ESPACE VERT
19/5/2025	STEP VILLE EST	INSTALLATION SONDE NIVEAU CHLORURE FERRIQUE
10/6/2025	STEP VILLE OUEST	INSTALATION POTENCE CENTRIFUGEUSE
12/6/2025	STEP VILLE EST	INSTALATION POTENCE CENTRIFUGEUSE
21/7/2025	STEP VILLE EST	INTRUSION LOCAL plainte déposée
24/7/2025	STEP VILLE OUEST	NETTOYAGE FOSSE DE RELEVAGE
31/10/2025	STEP VILLE OUEST	ESPACE VERT
31/10/2025	STEP VILLE EST	ESPACE VERT
31/10/2025	RELEVAGE DE LA LOUETTE	ESPACE VERT
13/1/2025	Mairie	Réunion technique mairie
7/2/2025	Mairie	Réunion technique mairie
30/3/2025	Mairie	COPIL S2 ANNEE 2024
23/5/2025	STEP VILLE EST	VISITE Mairie pour AO step
23/5/2025	STEP VILLE OUEST	VISITE Mairie pour AO step
30/9/2025	Mairie	COPIL S1 ANNEE 2025
28/11/2025	STEP VILLE EST	VISITE Mairie pour AO step



DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
28/11/2025	STEP VILLE OUEST	VISITE Mairie pour AO step
15/12/2025	Mairie	Réunion technique mairie

3.2.2. Service Réseau

DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
09/01/2025	AVENUE JEAN GIONO 4300	Remaniement tampon collecteur
24/01/2025	AVENUE CLAUDE DELORME 4300	Réparation branchement assainissement
04/02/2025	AVENUE CLAUDE DELORME 4300	Réparation branchement assainissement
06/02/2025	RUE BERENGER 4300	Réparation branchement assainissement
10/02/2025	RUE SAINT JEAN 4300	Réparation branchement assainissement
21/03/2025	CHEMIN DE LA LOUETTE 4300	Remaniement tampon tabouret
25/06/2025	AVENUE DES LAVANDES 4300	Remaniement tampon collecteur
03/07/2025	PROPRIETE 18686 4300	Remaniement tampon collecteur
29/07/2025	AVENUE JEAN GIONO 4300	Remaniement tampon collecteur
10/09/2025	LOTISSEMENT REYNAUD 4300	Réparation collecteur assainissement
15/10/2025	RUE DES CORDELIERS 4300	Remplacement tampon tabouret assainissement
17/10/2025	AVENUE MARCEL ANDRE 4300	Remaniement tampon collecteur
29/10/2025	CHEMIN DES OLIVIERS 4300	Remaniement tampon collecteur
25/11/2025	RUE DES CORDELIERS 4300	Remplacement tampon tabouret assainissement
09/12/2025	AVENUE MARCEL ANDRE 4300	Remaniement tampon collecteur

4. Bilan assainissement

4.1. Chiffres-clé de l'exploitation

4.1.1. Caractéristiques du réseau

Longueur des collecteurs (L)	39,789	km
Longueur des raccordements	10,983	km
Longueur totale du réseau	50,772	km

4.1.2. Nettoyage du réseau

Longueur du réseau nettoyé à titre préventif	3922	m
Longueur du réseau nettoyé pour cause d'obstruction	0	m
Longueur totale du réseau nettoyé (N)	3922	m
Taux de nettoyage (N/L)	9.8	%

4.1.3. Interventions en urgence

Nombre d'interventions sur les collecteurs et les branchements	0

4.1.4. Réparations

Nombre de réparations sur les collecteurs	1
Nombre de réparations sur les branchements	4
Nombre total de réparations	5

4.2. Indicateurs de performance

4.2.1. Indicateur de performance : P252.2 Taux de curage curatif (désobstruction) pour 100 km de collecteur

(Nombre de points noirs / Longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements)) x 100 - On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative); quelle que soit sa nature (contre-pente; racines; déversement anormal par temps sec; odeurs; mauvais écoulement; etc.) et le type d'intervention requis (curage; lavage; mise en sécurité...). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas là) sont à prendre en compte.

VP 046 : Nombre de points noirs et nom des rues associées

VP 077 : Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors brt (km)

	2021	2022	2023	2024	2025
VP 046				0	0
VP 077				39,718	39,789
Résultat				0	0

5. Analyse de la qualité de la collecte et du traitement

5.1. Qualité de la collecte et du traitement

5.1.1. Qualité de la collecte des eaux usées

Le taux de raccordement des abonnés particuliers au réseau d'assainissement est de 96,38 %.

5.1.2. Données d'exploitation de la collecte des eaux usées

Le réseau de la commune n'est pas soumis à l'autosurveillance réglementaire au titre de l'arrêté ministériel du 21/07/2015.

5.1.3. Qualité du traitement des eaux usées de la station d'épuration de Forcalquier EST

Paramètres	Rendements épuratoires annuels
DBO5	99,2 %
DCO	97,2 %
MES	99,3 %
NGL	98,0 %
NTK	98,5 %
P_{TOTAL}	91,7 %

5.1.4. Données d'exploitation du fonctionnement de la station d'épuration de Forcalquier EST

Paramètres	Valeur	Unité
Volume d'effluent entré dans la station	92 731	m3
Volume moyen journalier	254	m3/j
Charge moyenne entrante	1558 *	E.H
Consommation moyenne électrique	1 833	Wh/m3
Taux de traitement moyen en sel métallique	54,5	g/m3

* Calcul d'après la DBO_5 sur la base de 60 g/ha/j (directive européenne du 21 mai 1991)

5.1.5. Qualité du traitement des eaux usées de la station d'épuration de Forcalquier OUEST

Paramètres	Rendements épuratoires annuels
DBO_5	97,3 %
DCO	94.6 %
MES	97,4 %
NGL	94,2 %
NTK	96 %
P_{TOTAL}	66 %

5.1.6. Données d'exploitation du fonctionnement de la station d'épuration de Forcalquier OUEST

Paramètres	Valeur	Unité
Volume d'effluent entré dans la station	187 685	m3
Volume moyen journalier	514	m3/j
Charge moyenne entrante	2 480 *	E.H
Consommation moyenne électrique	902	Wh/m3

* Calcul d'après la DBO_5 sur la base de 60 g/ha/j (directive européenne du 21 mai 1991)

5.2. Traitement des boues de la station d'épuration

5.2.1. Production de boue de la station d'épuration de Forcalquier EST

	Boues Brutes (Kg)	Siccité moyenne (%)	Matières sèches (Kg)
Production totale annuelle	170 660	18,31%	31 103
Système de déshydratation	Centrifugeuse		
Destination des boues déshydratées	Centre de compostage de Manosque		

5.2.2. Production de boue de la station d'épuration de Forcalquier OUEST

	Boues Brutes (Kg)	Siccité moyenne (%)	Matières sèches (Kg)
Production totale annuelle	266 880	17.93 %	47 816
Système de déshydratation	Centrifugeuse		
Destination des boues déshydratées	Centre de compostage de Manosque		

5.3. Conformité du système d'assainissement

5.3.1. Conformité

La conformité du système de collecte et de la station de traitement des eaux usées, avec les dispositions de l'arrêté du 21/07/2015 et avec les prescriptions fixées par le préfet, est établie par le service en charge du contrôle avant le 1er juin de chaque année, à partir de tous les éléments à sa disposition.

Le service en charge du contrôle informe le maître d'ouvrage et l'agence de l'eau ou l'office de l'eau, chaque année avant le 1er juin, de la situation de conformité ou de non-conformité des systèmes de collecte et des stations de traitement des eaux usées qui les concernent.

En cas de non-conformité de tout ou partie du système d'assainissement, le maître d'ouvrage fait parvenir au service en charge du contrôle l'ensemble des éléments correctifs qu'il entend mettre en oeuvre pour remédier à cette situation dans les plus brefs délais. (Art 22 - I de l'arrêté du 21/07/2015)

5.4. indicateurs de performance

5.4.1. Indicateur de performance : D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Quantité de boues issue des ouvrages d'épuration

VP 208 : Tonnage de Matières Sèches de boues évacuées dans l'année

	2021	2022	2023	2024	2025
VP 208				70,73	78,92
Résultat				71	79

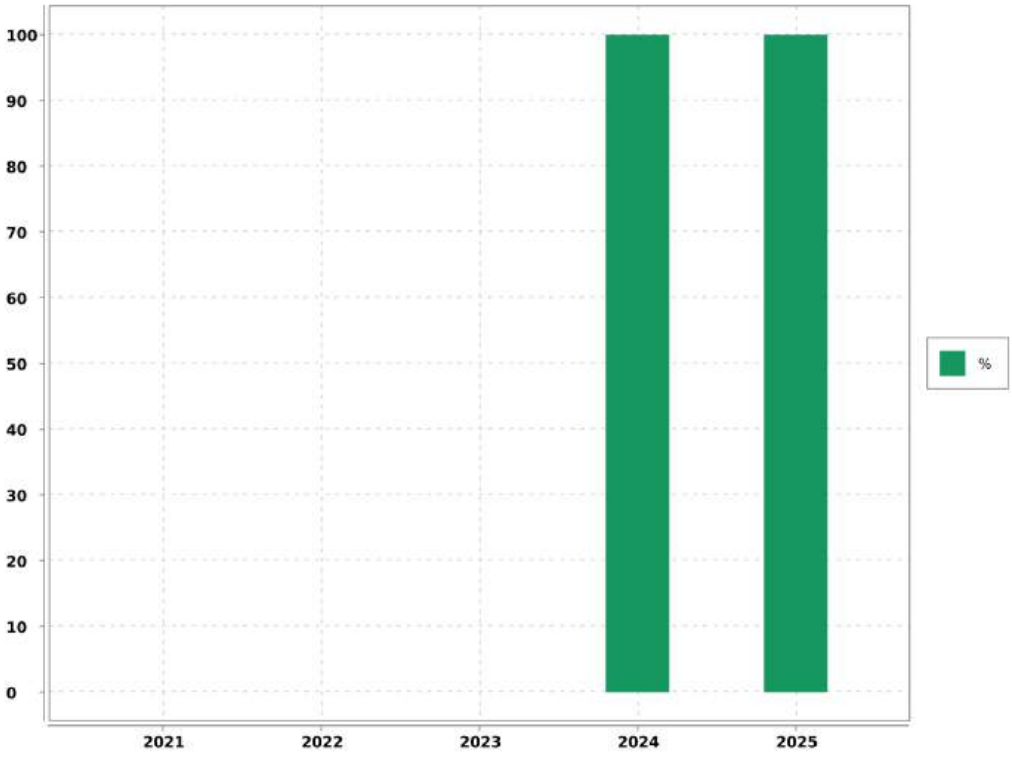
5.4.2. Indicateur de performance : P206.3 Taux de boues évacuées selon filière conforme pérennisée

Tonnes de matières sèches totales admises par une filière conforme / TMS Totales des boues évacuées) x 100

VP 209 : Tonnage de Matières Sèches totales admises par une filière conforme

VP 208 : Tonnage de Matières Sèches de boues évacuées dans l'année

	2021	2022	2023	2024	2025
VP 209				70,73	78,92
VP 208				70,73	78,92
Résultat				100	100



P206.3 Taux de boues évacuées selon filière conforme pérennisée

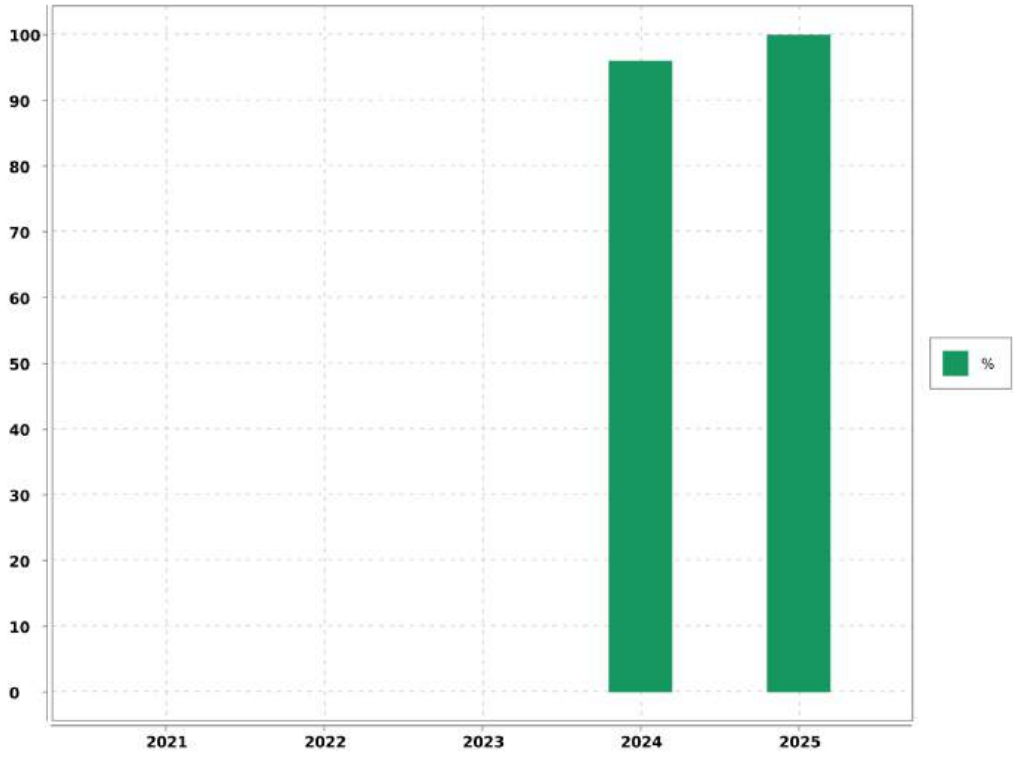
5.4.3. Indicateur de performance : P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration

(Nombre de bilans conformes / Nombre de bilans réalisés) x 100

VP 210 : Nombre de bilans conformes

VP 211 : Nombre de bilans réalisés sur 24H

	2021	2022	2023	2024	2025
VP 210				24	26
VP 211				25	26
Résultat				96	100



P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration

5.4.4. Indicateur de performance : P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte

Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement

Désignation	Nb de Point 2025
A - Eléments communs à tous types de réseau	
P255.3 A - Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	20
P255.3 A - Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
P255.3 A - Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
P255.3 A - Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
P255.3 A - Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
P255.3 A - Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	0
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	
P255.3 B - Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	
P255.3 C - Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs dorage	10
Résultat	100

5.4.5. Indicateur de performance : P251.1 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers

(Nombre de demandes d'indemnisations déposées en vue d'un dédommagement / Nombre d'habitants desservis) x 1 000

Valeur (1) : Nombre de demandes d'indemnisations déposées pour dédommagement

Valeur (2) : Nombre d'habitants desservis

	2021	2022	2023	2024	2025
Valeur (1)				0	1
Valeur (2)				4 879	5 058
Résultat				0	0

6. Services aux abonnés et facturation

6.1. Relève, tarification et facturation du service de l'assainissement

6.1.1. Abonnements ordinaires

Abonnement "Domestique" en première prise au compteur :

C'est l'abonnement normal que doit souscrire tout abonné désirant être alimenté en eau. Il donne lieu à la perception d'une redevance binôme, comprenant :

- une redevance semestrielle, par abonnement,
- et une redevance au mètre cube proportionnelle à la consommation (de 0 à 20m3, de 21 à 75m3, et au delà de 75m3).

Abonnement "Industriel au Compteur" et "Collectivité au Compteur" :

Consenti uniquement aux industriels. Sa structure tarifaire est identique à celle de l'abonnement "Domestique".

Abonnement "Incendie" :

Réservé pour la desserte exclusive des réseaux incendie. Sa structure tarifaire est également identique à celle de l'abonnement "Domestique".

6.1.2. Abonnements spéciaux

Il s'agit des abonnements "Communaux", souscrits pour l'alimentation des appareils publics et des Services Municipaux.

6.1.3. Relève des compteurs

Les relevés de compteurs sont effectués 2 fois par an, en Mars et en Septembre.

6.1.4. Chiffres-clé de la facturation

Catégorie	Facturé (O/N)	Nbre d'abonnés	Volumes vendus (m3)
TOUS USAGES AU COMPTEUR	O	2 363	282 500
tranche 1			105 136
tranche 2			100 418
tranche 3			76 946
INDUSTRIELS AU COMPTEUR		2	2 197
DIVERS		4	400
		2 369	285 097

6.1.5. Facturation

Cas général

➔ Facturation sur relevé des compteurs : Mars

➔ Facturation sur relevé des compteurs : Septembre

Deux factures par an sont émises en fonction des tournées.

Cas particuliers

Les consommations municipales sont facturées une fois par an.

6.2. Modalités de révision de la tarification de l'assainissement

6.2.1. Part fermier et coefficient correctif

Les tarifs, en valeur de base au 01/02/2011, fixés par la Convention d'Affermage article 47-2, approuvée par la Délibération n°2011-075 du Conseil Municipal du 11/10/2011, seront actualisés au 1er novembre par la formule définie à l'Article 49-2.

La formule de révision est calculée chaque année au 1er Janvier.

Les tarifs des abonnements sont actualisés selon la même périodicité.

6.2.2. Part collectivité

Les tarifs, en valeur de base au , fixés par la Convention d'Affermage article 66-2 et notifié par la mairie de Forcalquier en date du 21/12/23,, seront actualisés au 1er novembre par la formule défini à l'Article 66-3.

6.2.3. Redevance perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau

Les redevances de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (RMC) sont encadrées par les articles L. 213-10 et suivants du Code de l'environnement, issus de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 (loi n° 2006-1772). Leurs modalités de calcul sont précisées par les articles R. 213-48-1 et suivants du Code de l'environnement. Les taux applicables pour la période 2025-2030 sont fixés par le 11ème programme d'intervention de l'agence, adopté par son conseil d'administration le 19 décembre 2024, et sont entrés en vigueur le 1er janvier 2025.

La redevance Assainissement perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau est la suivante :

➔ La redevance pour performance des réseaux d'assainissement (art. L. 213-10-3 du Code de l'environnement et délibération du conseil d'administration de l'agence RMC)

6.3. Produits facturés au cours de l'exercice

6.3.1. Surtaxe communale

Détail du montant de la surtaxe communale :

Catégorie	Volumes facturés	Non Valeurs	Volume net
VOLUMES VENDUS (m3)	285 097,00	- 16 203,00	268 894,00

Catégorie	Factures (€)	Non Valeurs (€)	Montant net (€)
PRIME FIXE INDEPENDANTE DE LA CONSOMMATION	7 483,15	- 139,60	7 343,55
MAJORATION DE RETARD	380,19	- 22,14	358,05
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 1	22 600,00	- 1 248,92	21 351,08
INDUSTRIELS	175,76		175,76
DIVERS	32,00		32,00
TOTAL GENERAL	30 671,10	- 1 410,66	29 260,44

6.3.2. Redevances et taxes facturées pour le compte de tiers

Détail des redevances et taxes facturées pour le compte de tiers :

Catégorie	Facturés (€)	Non Valeurs (€)	Montant Net (€)
PERFORMANCE SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COL-LECTIFS	2 572,28	- 127,58	2 444,70

6.3.3. Produits Société des Eaux de Marseille

Détail des montants des produits Sociétés des Eaux de Marseille :

Catégorie	Volumes facturés	Non Valeurs	Volume net
VOLUMES VENDUS (m3)	285 097,00	- 16 203,00	268 894,00

Catégorie	Factures (€)	Non Valeurs (€)	Montant net (€)
PRIME FIXE INDEPENDANTE DE LA CONSOMMATION	65 446,20	- 1 029,30	64 416,90
MAJORATION DE RETARD	4 956,91	- 209,80	4 747,11
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 1	53 376,29	- 405,22	52 971,07
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 2	108 747,85	- 3 095,32	105 652,53
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 3	97 222,41	- 14 802,33	82 420,08

Catégorie	Factures (€)	Non Valeurs (€)	Montant net (€)
INDUSTRIELS	2 306,03		2 306,03
DIVERS	339,20		339,20
TOTAL GENERAL	332 394,89	- 19 541,97	312 852,92

6.4. Facture INSEE

6.4.1. Description

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, telle que publiée au Journal Officiel du 29 Novembre 1995, est celle :

- ➔ d'un abonné domestique,
- ➔ ayant une résidence principale,
- ➔ ayant une consommation annuelle de 120 m^3 d'eau potable,
- ➔ avec un compteur de diamètre 15 mm,
- ➔ avec un branchement de diamètre 20 mm.

6.4.2. Exemple de facture

L'élaboration de cette facture nécessitant une hypothèse supplémentaire, à savoir le profil de consommation au cours de l'année, il a été retenu par souci de simplicité une répartition uniforme sur l'année, soit une consommation de 10 m^3 par mois. Les montants sont donnés en Euro.

Numérotation et dénomination	Quantité	Prix unitaire au 01/01/N+1 (€)	Montant au 01/01/N+1 (€)	Montant au 01/01/N (€)	Evolution N+1/N (%)
Prix TTC du service pour 120 m3 au 01/01/N+1 (service de l'assainissement collectif)			157,74	154,51	2,09%
VP 177 - Montant HT de la facture 120 m3 au 1/1/n+1 revenant au délégataire :			127,1	126,68	0,33%
VP 190 - Montant annuel HT de la part fixe revenant au délégataire sur la facture au 1/1/n+1	2	10,05	20,1	20,08	0,1%
Montant de la part variable revenant au délégataire			0	0	0%
Tranche 1 (Tarif estival)	20	0,56	11,2	11,2	0%
Tranche 1 (Tarif hivernal)	20	0,45	9	9	
Tranche 2 (Tarif estival)	40	1,13	45,2	45,2	
Tranche 2 (Tarif hivernal)	40	1,04	41,6	41,2	0,97%
VP 178 - Montant HT de la facture 120 m3 au 1/1/n+1 revenant aux collectivités :			12,7	12,7	0%
VP 191 - Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité sur la facture au 1/1/n+1	2	1,55	3,1	3,1	0%
Montant de la part variable revenant à la collectivité			0	0	0%
Tranche 1	120	0,08	9,6	9,6	0%
VP 179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120 m3 au 1/1/n+1 :			17,94	15,13	18,57%
VP 213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture assainissement	10		14,34	14,046	2,09%
Redevance de performance assainissement	120	0,03	3,6	1,08	233,33%

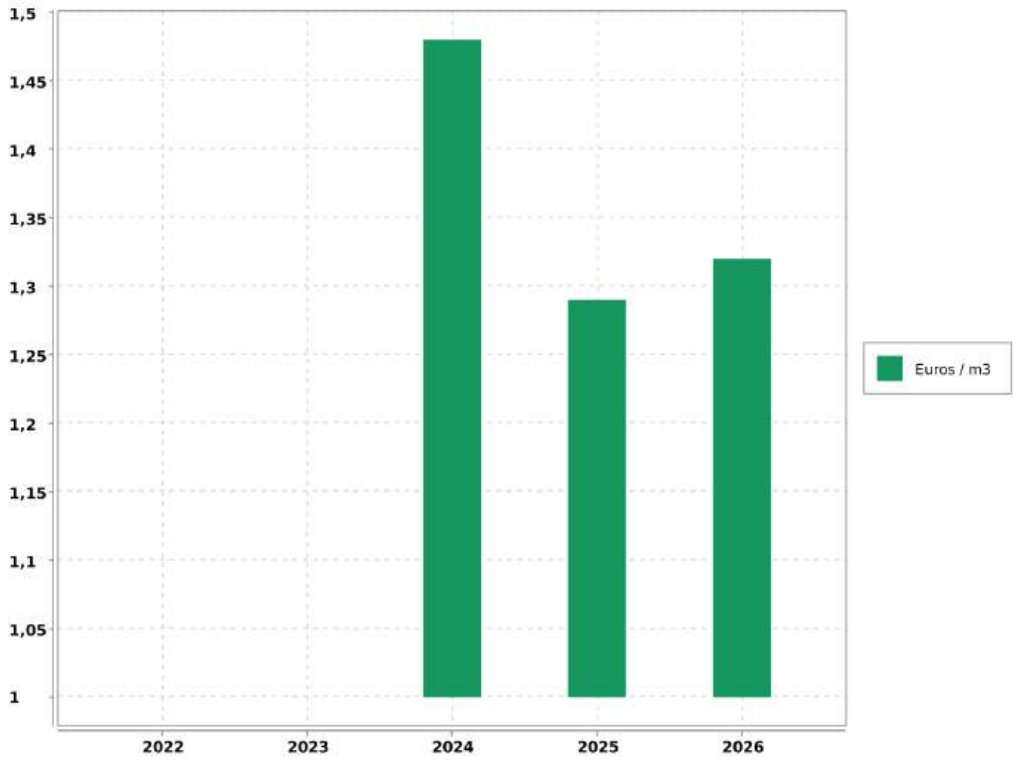
Numérotation et dénomination	Quantité	Prix unitaire au 01/01/N+1 (€)	Montant au 01/01/N+1 (€)	Montant au 01/01/N (€)	Evolution N+1/N (%)
VP 218 - Voies Navigables de France (VNF) Rejet			0	0	0%
VP 219 - Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (HTVA)					0%

6.5. Indicateur de performance : D204.0 Prix de l'assainissement TTC au m^3 pour 120 m^3

Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120m3

Valeur (1) : Prix TTC assainissement pour 120m3

	2022	2023	2024	2025	2026
Valeur (1)			1,48	1,29	1,315
Résultat			1,48	1,29	1,32



D204.0 Prix de l'assainissement TTC au m^3 pour 120 m^3

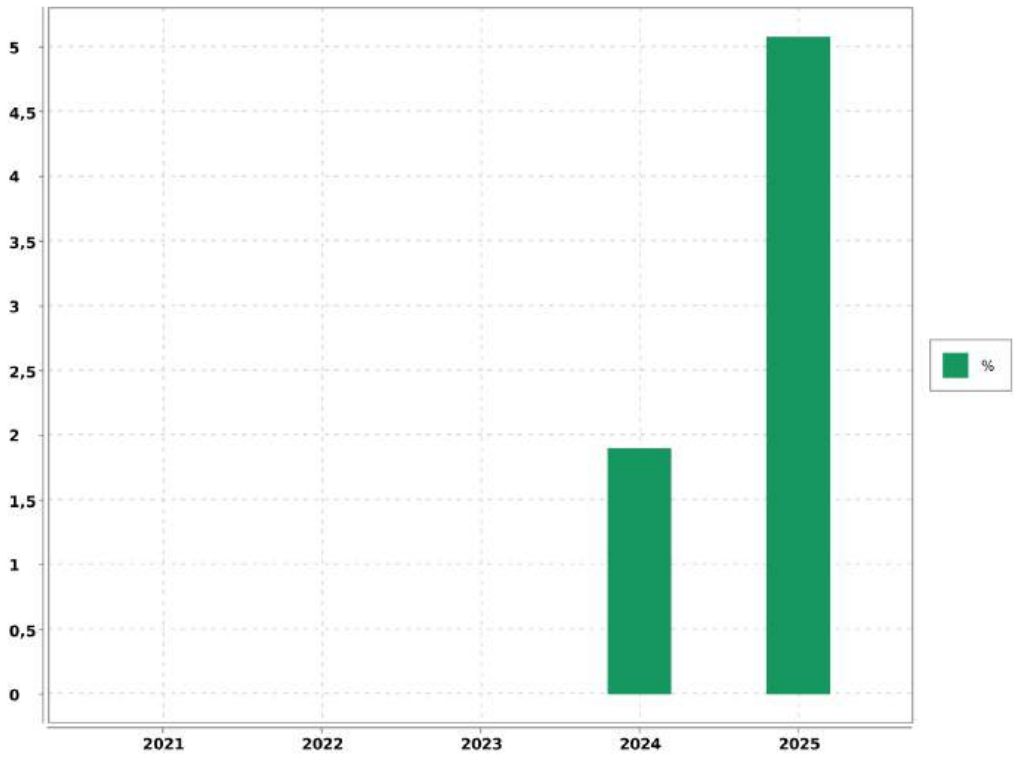
6.6. Indicateur de performance : P257.0 Taux d'impayés

[1-(Montant des Impayés TTC au 31.12.n/ CA TTC comptable (n-1))] - Les produits seront ceux relevant exclusivement de la délégation - L'indicateur fourni en (n+1) au titre de l'exercice (n) concernant le CA (n+1)

VP 268 : Montant d'impayéss AST au titre de l'année N-1 au 31/12/N

VP 185 : CA TTC facturé AST au titre de l'année N-1 au 31/12/N

	2021	2022	2023	2024	2025
VP 268				7 719,65	21 905,42
VP 185				405 971,38	431 012,59
Résultat				1,9	5,08



P257.0 Taux d'impayés

6.7. Indicateur de performance : P207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

(Montants en euros des abandons de créances + Montants en euros des versements à un fond de solidarité) / Volume facturé

VP 119 : Montant assainissement des abandons de créances

VP 119 : Montant assainissement des versements à un fond de solidarité

VP 068 : Volumes facturé assainissement

	2021	2022	2023	2024	2025
VP 119				240,63	365,36
VP 119				0	0
VP 068				278 767	285 097
Résultat				0,001	0,001

6.8. Indicateur de performance : P258.1 Taux de réclamations

(Nombre de réclamations laissant une trace écrite / Nombre d'abonnés) x 1 000

VP 003 + VP 152 : Nombre de réclamations liées au service assainissement laissant une trace écrite

VP 056 : Nombre d'abonnés assainissement

	2021	2022	2023	2024	2025
VP 003 + VP 152				0	0
VP 056				2 330	2 369
Résultat				0	0

7. Améliorations du service

7.1. Travaux à prévoir à la charge du maître d'ouvrage : le réseau

LOCALISATION	OPERATION	MONTANT HT (€)	PRIORITÉ
Lotissement Les Marcels / CD 16	Remplacement d'un collecteur DN 150 mm par du PVC DN 200 sur 220 ml plus branchements	91 000	1
Amont Station Epuration Est	Abandon du collecteur DN 250 et pose de DN 300 sur 300 ml (Renouvellement + extension)	125 000	2
Chemin de la Petite Vitesse	Remplacement collecteur DN 150 et DN250 par DN 200 et DN 250 sur 105 ml plus branchements	43 000	2
Chemin des Hybourgues	Remplacement collecteur eternit DN 100 par du PVC DN 200 mm sur 235 ml plus branchements	85 000	2
Rue Violette -Rue Jean Giono	Remplacement de collecteur DN 120 par du PVC DN 200 sur 350 ml y c la reprise des branchements	71 000	1
Place Martial Sicard	Remplacement d'un collecteur DN 150 par du PVC DN 200 mm sur 145 ml plus branchements	64 000	3
Rue Marcel Pagnol - Lot Saint Promasse	Remplacement du collecteur DN 150 par du PVC DN 200 mm sur 165 ml plus branchements	41 000	1
Avenue Gaston Crémieux	Remplacement du collecteur DN 150 par du PVC DN 200 sur 100 ml plus branchements (70 ml en propriété privée)	41 000	3
Avenue Amiral D'Argenlieu	Remplacement du collecteur DN 150 par du PVC DN 200 mm sur 60 ml plus branchements	25 000	2
Avenue de la Paix	Remplacement collecteur DN 200 par du PVC DN 200 sur 50 ml avec reprises de branchements	22 000	2
Avenue des 4 Reines	Remplacement du collecteur AC DN 150 par du PVC DN 200 sur 320 ml avec reprises d'environ 25 branchements	140 000	2
Chemin des Cédres	Remplacement du collecteur AC DN 120 par du PVC DN 200 sur 160 ml , avec reprises d'environ 10 branchements	75 000	2
Bd E Bernard / Rue Verdun	Renouvellement de collecteur DN 150 mm sur 90 ml en DN 200 mm	28 000	1
Chemin de la Croix	Remplacement de 80 ml de collecteur DN 150 mm AC en 200 mm	32 000	1

7.1.1. Evolution réglementaire sur les canalisations contenant de l'amiante

Des évolutions réglementaires et études récentes précisent les exigences de sécurité concernant le repérage des matériaux avant travaux et font des recommandations concernant les interventions sur les matériaux contenant de l'amiante (enrobés, canalisations), avec un impact non négligeable, notamment du curage et des réparations sur réseaux amiantés.

L'arrêté du 4 juin 2024 est venu préciser les modalités de réalisation du repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers. Cet arrêté, qui couvre les enrobés routiers et les réseaux d'eau comme d'assainissement, entrera pleinement en application le 1er juillet 2026 afin de permettre au préalable la mise en œuvre des formations des opérateurs en charge de réaliser ces opérations de repérage, selon la norme NF X 46-102 de novembre 2020. Les dispositions de cet arrêté précisent que le donneur d'ordre des travaux est tenu d'adresser au propriétaire de l'ouvrage une copie du rapport de repérage afin que ce dernier puisse mettre à jour le dossier de traçabilité. L'arrêté précise également les conditions d'exemption de ce repérage : situation d'urgence ou lorsque les informations provenant des documents de traçabilité sont antérieurement connues.

Ce texte parachève le corpus réglementaire lié au risque amiante également actualisé par différentes publications et recommandations.

Nous attirons notamment votre attention sur une publication de l'INRS datant de 2024 concernant des mesures de l'empoussièrement en amiante généré par la technique d'hydrocurage. Il s'en est suivi de nouvelles préconisations de prévention qui impacteront les services d'assainissement.

Il est donc proposé d'envisager le chemisage ou le renouvellement des canalisations connues à ce jour (amiante ciment, fibro ciment), dont vous trouverez le détail dans le tableau ci-dessous.

7.1.2. Canalisations concernées par la présence d'amiante

RUES	MATERIAU	LINERAIRE (ml)
AVENUE JEAN GIONO	AMIANTE CIMENT	78,9
RUE VIOLETTE	AMIANTE CIMENT	110,8
RUE BERENGER	AMIANTE CIMENT	77,8
PLACE SAINT MICHEL	AMIANTE CIMENT	8,7
RUE DE LA CHARITE	AMIANTE CIMENT	9,8
PLACE DU PALAIS	AMIANTE CIMENT	20,1
RUE DU COLLEGE	AMIANTE CIMENT	85,7
RUE DU PUITS	AMIANTE CIMENT	29,8
BOULEVARD MARIUS DEBOUT	AMIANTE CIMENT	54,6
BOULEVARD BERLUC DE PERUSSIS	AMIANTE CIMENT	73,6
RUE DES CORDELIERS	AMIANTE CIMENT	45,5
RUE DES HAUTES LICES	AMIANTE CIMENT	221,9
RUE DES LICES	AMIANTE CIMENT	26,1

RUES	MATERIAU	LINERAIRE (ml)
BOULEVARD DES MARTYRS	AMIANTE CIMENT	151,9
RUE DE LA JUIVERIE	AMIANTE CIMENT	5,9
BOULEVARD BOUCHE	AMIANTE CIMENT	18,2
RUE CHOURAN	AMIANTE CIMENT	51,8
RUE SAINT PIERRE	AMIANTE CIMENT	23,9
AVENUE DES QUATRES REINES	FIBRO CIMENT	83,7
AVENUE DES QUATRES REINES	AMIANTE CIMENT	47,8
RUE DES GILLOUX	AMIANTE CIMENT	77,3
RUE MARCEL PAGNOL	FIBRO CIMENT	27,4
RUE ALPHONSE DAUDET	FIBRO CIMENT	58,6
PLACE FREDERIC MISTRAL	FIBRO CIMENT	26,4
RUE SAINT JEAN	AMIANTE CIMENT	70,6
CHEMIN DE LA PARISE	AMIANTE CIMENT	56,2
CHEMIN DES MOUREISSES	FIBRO CIMENT	137,7
AVENUE DE FONTAURIS	FIBRO CIMENT	47,6
RUE DES CASTORS	AMIANTE CIMENT	43,9
ROUTE DE SIGONCE	AMIANTE CIMENT	43
CHEMIN DE LA BUGADE	AMIANTE CIMENT	293,8
PROPRIETE 18659	FIBRO CIMENT	54,3

7.2. Travaux à prévoir à la charge du maître d'ouvrage : les stations

LOCALISATION	OPERATION	COMMENTAIRE	MONTANT HT (€)	PRIORIT
TOUS SITES	Mise en conformité des appareils classés comme "machines tournantes" au regard de la réglementation (diagnostic réalisé en 2020)	Réglementation		2
TOUS SITES	PM Travaux concessifs : Réaliser un diagnostics Génie Civil des ouvrages	Génie Civil		2
EPURATION OUEST	Création d'une zone d'infiltration tertiaire afin d'améliorer le traitement avant rejet dans le milieu naturel	Améliorer l'exploitation de la STEP		2
EPURATION OUEST	Equiper le site d'un inverseur de source pour le raccordement d'un Groupe Electrogène et d'une dalle béton	Sécurisation Alimentation Electrique - Continuité de service	6 500	3

LOCALISATION	OPERATION	COMMENTAIRE	MONTANT HT (€)	PRIORIT
EPURATION OUEST	Mise en place d'une sonde de mesure de pH et température dans le canal de sortie	Réglementation	5 400	1
EPURATION OUEST	Création d'un local pour le stockage de polymère	Améliorer l'exploitation de la STEP	11 000	1
EPURATION EST	La mise en place d'un dispositif de comptage en entrée de station est préconisée	Réglementation	11 000	2
EPURATION EST	Equiper le site d'un inverseur de source pour le raccordement d'un Groupe Electrogène et d'une dalle béton	Sécurisation Alimentation Electrique - Continuité de service	6 500	3
EPURATION EST	Mise en conformité de l'aire de dépotage FeCl3	Réglementation	15 000	1
EPURATION EST	Mise en place d'une sonde de mesure de pH et température dans le canal de sortie	Réglementation	5 400	1
EPURATION EST	Réalisation d'un Bassin d'Orage	Améliorer l'exploitation de la STEP	90 000	3
EPURATION EST	Création d'un local pour le stockage de polymère	Améliorer l'exploitation de la STEP	11 000	1
EPURATION EST	Remplacement et dévoiment de 20 ml de FT 300 mm et abandon des anciennes canalisation	Améliorer l'exploitation de la STEP	12 000	1
EPURATION EST	Remplacement de 120 ml de cloture par une cloture rigide	Sécurité	12 000	1
RELEVAGE DE LA LOUETTE	Equiper le site d'un inverseur de source pour le raccordement d'un Groupe Electrogène et d'une dalle béton	Sécurisation Alimentation Electrique - Continuité de service	1 800	3

8. Economie du contrat

8.1. Compte annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : principes d'élaboration

8.1.1. Présentation

Les articles R 3131-2 et R 3131-4 du Code de la Commande Publique fournissent des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégataire prévu à l'article L 3131-5 du même Code, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, respecte ces principes et vise à donner une présentation de la situation économique du Service.

Il est donc réalisé en fonction des données comptables enregistrées par la Société des Eaux de Marseille, et suivant une circulaire en date du 31/01/2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau préconisant à ses adhérents d'établir les CARE selon un cadre commun à la profession. Les charges et produits sont enregistrés selon les règles comptables et fiscales communément admises. Toutefois, diverses charges et provisions font l'objet, soit de répartitions analytiques lorsqu'elles sont communes à plusieurs activités de la société, soit, comme le prévoit le Plan comptable général, de retraitements pour donner à ces éléments leur valeur économique.

Afin d'assurer la bonne compréhension du compte ainsi obtenu, la présente annexe a pour objet de préciser la méthodologie exposée, d'abord par énoncé des principes généraux d'élaboration, ensuite par commentaire sur le contenu de chaque poste.

8.1.2. Principes généraux d'élaboration

L'organisation de la Société des Eaux de Marseille repose sur un ensemble de niveaux opérationnels qui, chacun, apporte quotidiennement sa contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement : du Territoire en charge de l'exploitation technique du contrat, au siège social avec les différentes Directions Fonctionnelles (Ressources Humaines, Finances, Achats, ...) nécessaires au fonctionnement du contrat et de la Société délégataire, ou la Direction Clientèle chargée de la facturation et du suivi des comptes des clients.

L'architecture comptable de la Société permet de suivre au niveau adéquat les produits et les charges de ces différents niveaux organisationnels.

Les produits inscrits dans le CARE sont exclusivement imputables au contrat et inscrits à ce niveau en comptabilité.

Les charges inscrites dans les CARE englobent :

➔ Les charges directes, qui sont exclusivement imputables au contrat

➔ La quote-part, imputable au contrat, des charges indirectes communes à plusieurs contrats

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité, soit de calculs à caractère économique.

8.1.3. Les charges directes du contrat

Ces charges comprennent pour l'essentiel :

- des charges de production (énergie électrique, achats d'eau, produits de traitement, analyses, sous-traitance et fournitures)
- les impôts locaux éventuellement imputables au contrat les frais de contrôle et redevances contractuelles
- les charges relatives au renouvellement et aux investissements
- les produits facturés à reverser aux tiers (Collectivités et organismes publics)
- les créances irrecouvrables

8.1.4. Les charges indirectes

L'organisation de la Société repose sur un ensemble de compétences mutualisées au niveau du Territoire ou des différentes Directions Fonctionnelles. Les charges communes à plusieurs contrats font ainsi l'objet de répartitions en fonction de clés techniques ou économiques.

8.1.4.1. Les charges de personnel du Territoire

Ces charges sont ventilées sur chaque contrat en fonction d'un « coefficient d'activité » déterminé chaque année par le Territoire, en tenant compte notamment :

- du temps consacré par les agents à la gestion technique et administrative du service de l'eau ou de l'assainissement,
- du temps consacré aux relations avec les services de la Collectivité,
- des difficultés inhérentes aux conditions d'application du contrat.

Ce coefficient d'activité est également utilisé pour la répartition des charges de la Direction des Ressources Humaines, qui sont réparties dans un premier temps au prorata des charges de personnel sur l'ensemble des services et activités de la Société, puis sur les contrats au sein de chaque Territoire au prorata du coefficient d'activité.

8.1.4.2. Les charges relatives à la clientèle

La Société s'appuie sur les compétences de sa filiale Société des Eaux de Marseille Métropole pour la gestion de ses clients, de sa facturation et de son recouvrement. Les prestations du Centre de Service Clients (CSC) et du Service Facturation sont ainsi facturées et imputées en cours d'année à chaque commune en fonction d'indicateurs techniques (nombre d'appels et de courriers reçus, nombre de factures émises). Les charges du CSC sont ensuite réparties entre les contrats « Eau » et « Assainissement » en fonction du coefficient d'activité déjà évoqué ; les charges de la Facturation sont éventuellement répercutées sur le contrat « Assainissement » si le contrat le prévoit explicitement.

Outre ces prestations sous-traitées, la Société supporte directement certaines charges, spécifiques à la Clientèle (charges de personnel des releveurs de compteurs, de maintenance de la télérelève et d'ordonnancement, honoraires et services bancaires relatifs au recouvrement, affranchissements, ...). Ces charges sont réparties sur les différents contrats « Eau » au prorata du nombre de compteurs, puis entre les contrats « Eau » et « Assainissement » en fonction du coefficient d'activité déjà évoqué.

8.1.4.3. Les autres charges communes

A l'issue de ces répartitions, il reste à répartir les charges communes d'un certain nombre de Directions :

- Territoires (hors charges de personnel déjà réparties),
- Direction Générale et Communication
- Directions Financière, Achats et Logistique
- Direction Commerciale et Contractuelle
- Direction de l'Exploitation
- Performance, Qualité Sécurité et Environnement

L'ensemble de ces charges communes restantes est réparti en fonction du chiffre d'affaires retraité.

A cet effet et au préalable, certaines activités de la Société sont isolées (Tertiaire, Industrie…) afin de définir, en fonction de leur poids respectif dans le chiffre d'affaires retraité, la part des frais de fonctionnement de chaque direction restant à affecter aux seuls contrats de distribution d'eau et d'assainissement que gère la Société.

Le chiffre d'affaires retraité de chaque contrat de distribution d'eau et d'assainissement est ensuite déterminé, de la façon suivante :

+ Produits d'exploitation (part fermier)

+ Produits accessoires

- Achats d'eau

- Redevance prélèvement

- Frais de contrôle et redevances contractuelles

- Redevances compteurs

- Redevances d'usage relatives aux investissements contractuels

- Annuités d'emprunts repris aux Collectivités

- Pertes sur créances irrécouvrables

Total = Chiffre d'affaires retraité

8.1.5. L'impact de l'inflation sur les CARE

Depuis 2020, les crises successives (Covid, Ukraine, crise énergétique) ont suscité une forte inflation affectant les équilibres budgétaires prévus des services aux collectivités, parmi lesquels ceux de l'eau et de l'assainissement.

Cette inflation avait néanmoins pu être partiellement amortie par les politiques Achats du Groupe, grâce notamment à des stratégies d'approvisionnement à 2/3 ans visant à limiter les risques de volatilité de nos prix d'achat.

Elle est aujourd'hui largement contenue.

Les prix de l'énergie demeurent toutefois un enjeu important, en particulier lors des négociations avec les différents fournisseurs d'énergie.

En 2025, ces négociations ont ainsi permis une baisse significative des tarifs.

8.2. Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des produits

Les produits inscrits dans le CARE regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

8.2.1. Rubrique 1 - Exploitation du Service

Ils comportent les produits "part fermier", c'est à dire :

➔ la part fermier proprement dite (part fixe et part variable, ventes en gros),

➔ la redevance de prélèvement facturée aux abonnés.

Ces produits d'exploitation correspondent au chiffre d'affaires comptabilisé. Ils comportent à la fois les montants facturés et les produits estimés au 31 décembre de l'exercice au titre de l'eau consommée par les abonnés et non encore relevée, dite "eau dans les compteurs".

8.2.2. Rubrique 2 - Collectivités et autres organismes publics

Ce poste regroupe les produits perçus pour le compte des tiers et dont la contrepartie est inscrite en charges (à la rubrique de charges 10) qui porte le même nom.

Parmi ces produits, la part revenant spécifiquement à la Collectivité fait l'objet d'un renvoi en-dessous du CARE.

8.2.3. Rubrique 3 - Travaux attribués à titre exclusif

Il s'agit principalement du montant des travaux refacturés aux abonnés de la Collectivité (travaux de branchements).

8.2.4. Rubrique 4 - Produits accessoires

Ce poste comprend la rémunération du délégataire au titre des frais de recouvrement et des frais d'accès au service, ainsi que de prestations de service diverses. Ces produits sont accessoires au contrat de délégation de service public mais lui sont, par nature, liés.

8.3. Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des charges

8.3.1. Rubrique 1 - Charges de personnel

Il s'agit des salaires et charges du personnel de la direction ou du service opérationnel gestionnaire du contrat concerné, ainsi que d'une quote-part des salaires et charges du personnel des services fonctionnels.

Les charges de personnel comprennent également les contributions sur salaires (formation professionnelle continue, apprentissage, transport, construction), les éventuels intéressement et participation des salariés, ainsi que le personnel intérimaire ou mis à disposition.

8.3.2. Rubrique 2.1 - Energie électrique

Il s'agit des factures (abonnements, consommations et taxes) relatives au contrat.

8.3.3. Rubrique 2.2 - Achats d'eau

Ce poste comporte les éventuels montants d'achat d'eau imputés directement au contrat dans la comptabilité analytique de la Société.

Les achats d'eau constatés en comptabilité sont forfaitairement majorés de 5% au niveau du contrat pour «peine et soins» afin de prendre en compte le coût de leur gestion. Cette majoration est compensée au niveau du Territoire concerné par une minoration équivalente des charges de structure à répartir, portée sur la ligne «Autres» du CARE.

8.3.4. Rubrique 2.3 - Produits de traitement

Ce poste comporte exclusivement les montants imputés directement au contrat.

8.3.5. Rubrique 3 - Analyses

Ce sont les contrôles et analyses de la qualité de l'eau réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS), ainsi que par les laboratoires externes.

8.3.6. Rubrique 4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Cette rubrique comprend :

- ➔ les charges d'entretien des usines et des réseaux,
- ➔ la gestion sous-traitée de certains ouvrages,
- ➔ les dépenses pour travaux exécutés pour le compte des abonnés,
- ➔ la gestion des automatismes et des alarmes de télégestion,
- ➔ la gestion des abonnés (dont centre d'appels, facturation et recouvrement)

8.3.7. Rubrique 5 - Impôts locaux et taxes

Ce poste comporte la redevance prélèvement payée à l'Agence de l'Eau ou facturée par des tiers (Canal de Marseille, S.C.P., ...) et les éventuels impôts et taxes directement imputables au contrat, ainsi qu'une quote-part des impôts et taxes suivants :

➔ Contribution Economique Territoriale (CVAE et CFE) et taxes foncières

➔ Taxes sur l'électricité, contribution sociale de solidarité, droits d'enregistrement et de timbres, TVTS, etc.

8.3.8. Rubrique 6.1 - Télécommunications, postes, fournitures

Elle comporte une quote-part des frais d'affranchissements et de télécommunications payés pour l'ensemble de la Société.

8.3.9. Rubrique 6.2 - Engins, véhicules et déplacements

Il s'agit des frais de déplacements et missions, ainsi que des coûts des véhicules (amortissement ou loyer, entretien, carburant, assurances véhicules…).

8.3.10. Rubrique 6.3 - Informatique

Cette rubrique comprend une quote-part des charges d'informatique de la Société, tant en études et développements qu'en exploitation du matériel informatique (achat et maintenance, administration du parc informatique, du réseau, des applications métier.).

8.3.11. Rubrique 6.4 - Assurances

Il s'agit d'une quote-part des charges suivantes :

➔ primes d'assurances Responsabilités Civile multirisques (RC),

➔ primes d'assurances Responsabilité Civile Atteinte à l'Environnement (RCAE),

➔ primes d'assurances Dommages

➔ Primes d'assurances Véhicules

8.3.12. Rubrique 6.5 - Locaux

Il s'agit d'une quote-part des locations immobilières, des charges locatives et des loyers internes (facturés au prorata de la surface occupée), ainsi que des fluides, de l'entretien et du nettoyage des locaux.

8.3.13. Rubrique 6.6 - Autres

La quote-part des frais relatifs au fonctionnement des services (fournitures administratives, fournitures et petit outillage, sous-traitance générale, services bancaires, honoraires, dégâts des eaux, etc...) autres que ceux déjà cités pour les autres rubriques, sont imputés sur cette ligne.

8.3.14. Rubrique 7 - Frais de contrôle

Il s'agit des honoraires de contrôles directement imputables au contrat.

8.3.15. Rubrique 8 - Redevances contractuelles

Ce poste comprend d'éventuelles obligations spécifiques mises à la charge du fermier telles que la redevance d'occupation du domaine public de la Collectivité et les pénalités contractuelles.

Sauf indication expresse portée sur le CARE, les pénalités contractuelles de l'exercice sont inexistantes.

8.3.16. Rubrique 9 - Contribution des services centraux et recherche

Ces frais correspondent exclusivement à une quote-part des prestations d'assistance payées par la Société à son actionnaire Veolia (assistance générale, recherche et innovation, conseil technique et exploitation, achats, juridique, etc).

8.3.17. Rubrique 10 - Collectivités et autres organismes publics

L'ensemble des montants facturés aux abonnés pour le compte de tiers est inscrit sur cette ligne. Ces sommes sont ensuite intégralement reversées aux tiers concernés (surtaxes, redevances.).

8.3.18. Rubrique 11 - Charges relatives au renouvellement

Conformément aux préconisations de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, les charges économiques calculées relatives au renouvellement des ouvrages du service de l'eau sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles.

8.3.19. Rubrique 11.1 - Garantie de continuité

La Société des Eaux de Marseille, en charge du bon fonctionnement et de la continuité du service, doit notamment effectuer à ses frais les opérations d'entretien, de réparation, et de renouvellement des installations qui lui sont confiées. Cette obligation nait lorsque deux conditions sont réunies : le bien doit faire partie des biens en jouissance temporaire, et il est estimé que son renouvellement interviendra avant la fin du contrat.

La garantie de renouvellement que le délégataire doit ainsi assumer était précédemment déterminée en additionnant :

- ➔ le montant des renouvellements déjà réalisés depuis le début de la période contractuelle en cours, actualisé en fonction de l'indice TP01 à la fin de l'exercice considéré,
- ➔ le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin du contrat, tel qu'il résulte de l'inventaire des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes-rendus financiers.

puis en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours. Ce calcul permettait donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que la Société des Eaux de Marseille risquait de supporter, en moyenne annuelle sur la durée du contrat, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit "fonctionnel" dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

A compter de l'exercice 2024, pour des raisons de simplification et de meilleure lisibilité, cette présentation complexe est abandonnée, et le montant indiqué correspond aux seules dépenses de l'année en cours.

8.3.20. Rubrique 11.2 - Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est engagée contractuellement à réaliser un programme prédéfini de travaux de renouvellement conformément aux priorités fixées par la Collectivité. Ce programme est annexé au contrat. La méthode d'évaluation est identique à celle de la garantie de continuité.

8.3.21. Rubrique 11.3 - Fonds contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est tenue de prélever tous les ans sur ses produits un montant à consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte

contractuel est tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Le mode de calcul est défini contractuellement.

8.3.22. Rubrique 12- Charges relatives aux investissements

Les charges relatives aux investissements concernent :

- Les compteurs (Rubrique 12.1).
- Les investissements contractuels. Il s'agit des redevances d'usage sur les travaux payés pour le compte de la Collectivité, ainsi que sur les éventuelles immobilisations du domaine concédé (Rubrique 12.2).
- Les annuités d'emprunts repris à la Collectivité (Rubrique 12.3).
- Les biens appartenant au délégataire (Rubrique 12.4- Investissements du domaine privé). Il s'agit notamment des redevances d'usage calculées sur le matériel et outillage industriel, le matériel informatique et le matériel et mobilier de bureau.

Ne sont pas inclus dans ce poste le matériel de transport (intégré au coût des véhicules de la rubrique 6.2), ni les agencements des locaux (intégrés au coût des locaux de la rubrique 6.5).

Les redevances d'usages sont égales à l'annuité progressive d'un emprunt équivalent au Taux Moyen des Emprunts d'Etat majoré d'un spread. Ce spread est de 0,5 point pour les investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2007, et, compte tenu de l'évolution des taux sur le marché obligataire, il passe à 1 point pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2008. Les redevances sont calculées bien par bien avec une progressivité annuelle de 1,5 %.

8.3.23. Rubrique 13 - Pertes sur créances irrécouvrables

Les pertes sur créances irrécouvrables correspondent à la part fermier des factures pour lesquelles toutes les voies de recours en vue de l'obtention de leur recouvrement sont épuisées.

8.3.24. Rubrique 14 - Impôt sur les sociétés

Dès lors que le résultat du service est bénéficiaire, l'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu correspond au taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises, hors contribution sociale additionnelle de 3,3%.

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros	2024 (€)	2025 (€)	%
PRODUITS	337 837	357 298	5,76
1-EXPLOITATION DU SERVICE	305 226	317 831	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	28 867	32 987	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	3 744	6 480	
4-PRODUITS ACCESSOIRES			
CHARGES	545 693	547 903	0,40
1-PERSONNEL	164 988	162 996	
2-CHARGES DE PRODUCTION	61 056	49 381	
2.1-Energie électrique	48 851	38 238	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	12 205	11 143	
3-ANALYSES	8 798	22 235	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	146 584	143 186	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	1 811	2 464	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	78 743	79 071	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	1 119	411	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	15 916	18 418	
6.3-Informatique	30 697	26 889	
6.4-Assurances	3 249	2 781	
6.5-Locaux	12 956	12 791	
6.6-Autres	14 805	17 780	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	6 284	6 915	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	28 867	32 987	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	42 534	41 501	
11.1 Garantie de continuité			
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	42 534	41 501	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	4 974	5 798	
12.1-Compteurs			

Euros	2024 (€)	2025 (€)	%
12.2-Investissements contractuels	67	1 840	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	4 907	3 958	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT	1 056	1 371	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 207 857	- 190 605	8,30
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 207 857	- 190 605	8,30

(1) Dont Collectivité :	28 867	29 822
(2) Y compris redevance prélèvement	0	0
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.	0	0

8.4.1. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Si on compare les volumes nets vendus du nouveau contrat entre 2025 et 2024, on constate une forte progression (+37 %). Elle s'explique principalement par le fait que la facturation de l'année 2024 comprenait des volumes rattachés à l'ancien contrat ce qui a minoré de facto les volumes du nouveau contrat sur cette année. En 2025, la facturation ne porte plus que sur le nouveau contrat.

Si on compare les volumes ancien contrat et nouveau contrat cumulé 2024 vs volumes 2025, la variation n'est plus que de 2%.

2– Collectivités et autres organismes publics

La hausse constatée s'explique par la progression des volumes vendus et par la mise en place des nouvelles redevances de l'Agence de l'eau (Redevance Performance Assainissement).

CHARGES

2.1 – Energie Electrique

Le poste diminue en lien avec la baisse tarifaire des fournisseurs d'énergie.

3 – Analyses

La forte progression de ce poste s'explique par des rattrapages de facturation de CARSO.

8.4.2. Dépenses de renouvellement

	EQUIPEMENTS ELECTROMECANIQUES							
	A	B	C	D=B X C	E	F	G	H
	DEPENSES ENGAGEES	DOTATION ANNUELLE	INDICE K2N	DOTATION ANNUELLE INDEXEE	SOLDE = D - A	SOLDE CUMULE FIN ANNEE N = F(n-1) * G + E	TAUX EONIA/€STR	Décomposition solde dernière année
2024	43 072,9	33 685,0	1,0000	33 685,0	-9 387,9	-9 387,9	1,000000	-9 568,3
2025	43 256,8	33 685,0	0,9757	32 866,5	-10 390,3	-19 958,6	0,019210	-10 390,3
TOTAL	86 329,7	67 370,0		66 551,5	-19 778,2	-19 958,6		-19 958,6

	EQUIPEMENTS ELEC FCT							
	A	B	C	D=B X C	E	F	G	H
	DEPENSES ENGAGEES	DOTATION ANNUELLE	INDICE K2N	DOTATION ANNUELLE INDEXEE	SOLDE = D - A	SOLDE CUMULE FIN ANNEE N = F(n-1) * G + E	TAUX EONIA/€STR	Décomposition solde dernière année
2024	7 613,4	8 849,0	1,0000	8 849,0	1 235,6	1 235,6	1,000000	1 259,3
2025	13 170,2	8 849,0	0,9757	8 634,0	-4 536,2	-3 276,9	0,019210	-4 536,2
TOTAL	20 783,6	17 698,0		17 483,0	-3 300,6	-3 276,9		-3 276,9

8.5. Reversements effectués dans l'année

8.5.1. Compte de la surtaxe



Note

Le mode de facturation basé sur la notion de tournée de relève et les délais d'encaissement, entraînent un décalage entre les sommes facturées et les sommes reversées. Ce délai de reversement est fixé contractuellement. Les montants sont donnés en Euro.

1.Compte de la surtaxe de la collectivité	
Solde du compte au 1er Janvier	6 246,64
Facturation de l'exercice	29 260,44
Reversements de l'année	29 053,86
Solde du compte au 31 Décembre	6 453,22

2. Reversements de l'année				
Période de rattachement	4ème Versement 2024	1er Versement 2025	2ème Versement 2025	3ème Versement 2025
Date de déclaration	15/01/2025	29/05/2025	31/07/2025	30/11/2025
Date de versement	15/01/2025	29/05/2025	24/07/2025	30/11/2025
Surtaxes communales Assainissement	4 528,58	11 848,71	850,67	11 825,90
Non valeurs				
Montant Net (EUR)	4 528,58	11 848,71	850,67	11 825,90
Total Reversements de l'année : 29 053,86				

8.5.2. Participation au financement des équipements publics

Date Comptable	Contribution débit (€)	Contribution crédit (€)
2/3/2025	0,00	2 300,00
2/6/2025	0,00	2 300,00
10/6/2025	0,00	9 200,00
7/8/2025	0,00	2 300,00
25/11/2025	0,00	2 300,00
TOTAL	0,00	18 400,00

8.5.3. TVA récupérée



Définition

En application de l'article 216 quater de l'Annexe II au CGI concernant la déduction par les entreprises concessionnaires de la TVA ayant grevé le coût des immobilisations qu'elles utilisent et dont elles ne sont pas propriétaires, la collectivité fait parvenir à la Société des Eaux de Marseille des attestations pour transfert de droit à déduction concernant les ouvrages neufs qui ont été incorporés au réseau public de distribution.

Le compte des attestations transmises par la collectivité est présenté dans le tableau ci-après.

Pas d'attestation transmise pour l'exercice concerné.

9. Annexes assainissement

9.1. Inventaire des ouvrages

9.1.1. Station d'épuration Est

9.1.1.1. Dégrilleur

Type de dispositif :	grilles courbes
Nombre :	2 (dont 1 fixe)
Rayon :	0,6 m
Ecartement des barreaux :	10 mm
Largeur :	70 cm
Ecartement des barreaux grille secours :	30 mm



9.1.1.2. Déssableur déshuileur

Ouvrage comprenant :

➔ Classificateur avec pompe à sable

➔ Système d'aération par turbine

Type de dispositif :	Cylindro-conique

Diamètre :	3,5 m
Surface :	11 m^2
Volume :	35 m^3





9.1.1.3. Fosse matières de vidange

Géométrie :	cylindrique
Volume :	16 m^3



9.1.1.4. Poste toutes eaux

Géométrie :	cylindrique
Diamètre :	1,2 m
Hauteur :	2,75 m
Volume :	3,1 m^3
Nombre de pompe immergée :	1

9.1.1.5. Bassin d'aération

Nombre de bassin :	1
Géométrie :	circulaire
Diamètre :	18,5 m
Surface :	268 m^2
Volume :	927 m3





Bassin dégazeur

9.1.1.6. Décanteur

Nombre de bassin :	1
Géométrie :	circulaire
Diamètre :	16 m
Surface :	201 m^2
Volume :	472 m^3





Bâche et pompe à flottant

9.1.1.7. Puits à boues

Le puits à boues est équipé de :

➔ 2 pompes de recirculation

➔ 1 pompe d'extraction



9.1.1.8. Canal de comptage

Déversoir :	triangulaire à 90°
Mesure de niveau :	Sonde ultrason



9.1.1.9. Déshydratation des boues



Type :	Centrifugeuse
Capacité de production:	87 kg MS / h
Conditionnement :	Polymère cationique

9.1.2. Station d'épuration Ouest

9.1.2.1. Dégrilleur

Type de dispositif :	grilles inclinées droites
Nombre :	2 (dont 1 fixe)
Ecartement des barreaux :	10 mm
Largeur :	50 cm
Ecartement des barreaux grille secours :	35 mm



9.1.2.2. Poste de relevage / toutes eaux

Géométrie :	cylindrique
Diamètre :	2,4 m
Hauteur :	2,85 m
Volume :	13,5 m^3
Nombre de pompe immergée :	2



9.1.2.3. Déssableur déshuileur

Ouvrage comprenant :

➔ Classificateur avec pompe à sable

➔ Système d'aération par turbine

Type de dispositif :	Cylindro-conique
Diamètre :	2,75 m
Volume :	19,3 m^3





9.1.2.4. Bassin d'aération

Nombre de bassin :	1
Géométrie :	circulaire
Diamètre :	18,5 m
Surface :	268 m^2
Volume :	927 m^3
Nombre de turbines :	3





Dégazeur

9.1.2.5. Clarificateur

Nombre de bassin :	1
Géométrie :	circulaire
Diamètre :	16 m
Surface :	201 m^2
Volume :	472 m^3



Bâche et pompe à flottant

9.1.2.6. Puits à boues

Le puits à boues est équipé de :

- 2 pompes de recirculation
- 1 pompe d'extraction



9.1.2.7. Canal de comptage

Déversoir :	rectangulaire
Mesure de niveau :	Sonde ultrason



9.1.2.8. Déshydratation des boues



Type :	Centrifugeuse
Capacité de production :	87 kg MS / h
Conditionnement :	Polymère cationique

9.1.3. Relevage de la Louette

9.1.3.1. Caractéristiques

Nombre de pompes :	2
Panier de dégrillage :	1
Diamètre :	1 m
Profondeur :	2,3 m



9.2. Tableau de bord des Indicateurs de performance

Code fiche Indicateur	Libellé	Production de l'Information	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Valeur 2025
Indicateurs descriptifs des services								
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Collectivité					0	0
D204.0	Prix TTC du service de l'assainissement au m3 pour 120 m3	Délégataire	Euros / m3				1,48	1,29
Indicateurs de performance								
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un ré-	Collectivité	Habitants desservis					

Code fiche Indicateur	Libellé	Production de l'Information	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Valeur 2025
	seau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif							
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Délègataire	Tonnes matières sèches				71	79
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité	%				100	100
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Délégataire	Points				91	91
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Délégataire	%				100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Collectivité	Euros / m3				0,001	0,001
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Délégataire	Unités / millier d'habitants desservis				0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	Délégataire	Unités / centaine de km				0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité	%					0

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire
Société des Eaux de Marseille

Code fiche Indicateur	Libellé	Production de l'Information	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Valeur 2025
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Délégataire	%				96	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité	Points					100
P258.1	Taux de réclamation	Délégataire	Unités / millier d'abonnés				0	0
P257.0	Taux d'impayés assainissement sur les factures de l'année précédente		%				1,9	5,08

9.3. Biens de retour biens de reprise

9.3.1. Investissements Société des Eaux de Marseille

N° fiche	Nature du bien	Désignation	Montant d'achat (€)	Année Acquis	Compte
010-2500005	RETOUR	TVX MISE SECURITE OUVRAGE LOUETTE	3 750,00	2025	
010-2500018	RETOUR	TVX SECTORISATION LOUETTE	16 460,06	2025	
Concessif			20 210,06		225500
FORCALQUIER -ASST		Total biens de retour	20 210,06		
FORCALQUIER -ASST		Total biens de reprise	0,00		
FORCALQUIER -ASST		Total biens de retour et de reprise	20 210,06		

9.3.2. Immobilisations en jouissance temporaire

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026 (€)	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
DVER	DEVERSOIR DE VERDUN	201802355	LAME DEVERSANTE	800	901	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2018	01/06/2018	20
DVER	DEVERSOIR DE VERDUN	201802356	VANNE MARTELIERE EFFLUENT	500	2 058	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2018	01/06/2018	30
DVER	DEVERSOIR DE VERDUN	201802357	MESURE SURVERSE	1 730	702	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/06/2018	01/06/2018	8
DVER	DEVERSOIR DE VERDUN	201802358	REGARD DEVERSOIR		1	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/06/2018	01/06/2018	25
DVER	DEVERSOIR DE VERDUN	201802359	TELETRANSMETTEUR	800	1 274	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/06/2018	01/06/2018	8
DVER	DEVERSOIR DE VERDUN	201802360	PELLE DE CONTROLE	400	451	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2018	01/06/2018	20
DVER	DEVERSOIR DE VERDUN	201802361	CAPTEUR SURVERSE	358	338	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/06/2018	01/06/2018	8
EEST	STEP VILLE EST	199300959	DEGRILLEUR COURBE	4 573	19 600	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	33
EEST	STEP VILLE EST	199300977	PANNEAU EDF	457	690	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	54
EEST	STEP VILLE EST	199300978	PONT RACLEUR DECANTEUR	2 287	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	54
EEST	STEP VILLE EST	199300979	PONT RACLEUR A GRAISSE	3 811	5 771	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EEST	STEP VILLE EST	199300984	MOTO-REDUC DEGRIL. COURBE	2 287	1 911	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	33
EEST	STEP VILLE EST	199300992	STERILISATION EAU LABO.	6 098	1 774	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	42
EEST	STEP VILLE EST	199300993	VENTILATEUR EXTRACT CHAUX	1 220	738	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EEST	STEP VILLE EST	199301009	EXTRACTION AIR BT	229	738	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	38
EEST	STEP VILLE EST	199301011	CLAPET POMPE RECIRCULAT°1	381	1 156	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	49
EEST	STEP VILLE EST	199301012	CLAPET POMPE RECIRCULAT°2	381	1 156	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	49
EEST	STEP VILLE EST	199301013	PONT RACLEUR CLARIFICAT°	15 245	20 580	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	54

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026 (€)	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
EEST	STEP VILLE EST	199301014	RV POMPE EXTRACTION BOUES	3 049	2 411	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	49
EEST	STEP VILLE EST	199301016	RV EXTRACT. BOUES CLARIF.	762	1 801	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EEST	STEP VILLE EST	199301017	R.VANNE POMPE A SABLE	610	1 886	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EEST	STEP VILLE EST	199301028	CLAPET AR PPE MAT. DE VID	457	1 156	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EEST	STEP VILLE EST	199301062	POMPES DOSEUSE LABO	1 829	1 176	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	54
EEST	STEP VILLE EST	199301064	CUVE DE STOCKAGE FECL3	4 573	12 740	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EEST	STEP VILLE EST	199301067	MALAXEUR AGITATEUR LABO	381	1 470	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	54
EEST	STEP VILLE EST	199305452	PLAN DE GRILLE DEGRILL.	750	985	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EEST	STEP VILLE EST	199305453	PLAN DE GRILLE MANUEL	450	980	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EEST	STEP VILLE EST	199305454	BENNE RECEPTRICE DEGRILL.	9 150	7 840	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EEST	STEP VILLE EST	199305458	ECHELL+GARDE CORPS DESHYD	1 500	1 970	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EEST	STEP VILLE EST	199305459	PASSERELLE DESHYDRATATION	750	985	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EEST	STEP VILLE EST	199305460	ECHELL+ GARDE CORPS EGOUT	1 500	1 970	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EEST	STEP VILLE EST	199305463	RACLEUR CLARIFICATEUR	1 500	1 960	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EEST	STEP VILLE EST	199305464	RAMBARDE CLARIFICATEUR	3 000	11 760	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EEST	STEP VILLE EST	199305466	REFRIGIRATEUR LABORATOIRE	300	294	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	48
EEST	STEP VILLE EST	199305467	PL DE GRILL FOSSE MAT VID	300	980	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EEST	STEP VILLE EST	199305468	FOSSE MATIERE DE VIDANGE	1	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EEST	STEP VILLE EST	199305470	BATARDEAU EAU REJET	150	784	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026 (€)	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
EEST	STEP VILLE EST	199305471	CLASSIFICATEUR A SABLE	6 100	13 897	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	33
EEST	STEP VILLE EST	199305472	POTENCE DESS/DESH 146P	450	637	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EEST	STEP VILLE EST	199305473	RACLEUR A GRAISSE	150	2 450	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EEST	STEP VILLE EST	199305477	BUTEE A BILLE CLARIF	3 000	1 764	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	37
EEST	STEP VILLE EST	199307154	FOSSE TOUTES EAUX		1	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/11/1993	01/11/1993	59
EEST	STEP VILLE EST	200500450	RÉENCLENCHEUR SURTELEC	1 403	294	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2005	01/07/2005	37
EEST	STEP VILLE EST	200500566	POMPE DE SECOURS	550	1 377	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/07/2005	01/07/2005	24
EEST	STEP VILLE EST	200506411	POTENCE 145P	200	637	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/04/2005	19/04/2005	60
EEST	STEP VILLE EST	200506412	SUPPORT DE POTENCE 145	300	588	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/04/2005	19/04/2005	60
EEST	STEP VILLE EST	200609197	SUPPORT DE POTENCE 413	200	588	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	11/10/2006	11/10/2006	60
EEST	STEP VILLE EST	200702836	CONDUITE EVACUATION BOUES	3 044	3 845	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2007	01/07/2007	30
EEST	STEP VILLE EST	200801112	MOTO-RED. TURBINE AERA. 3	4 000	6 370	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	23
EEST	STEP VILLE EST	200801113	TURBINE AERATION 3	9 800	8 330	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	23
EEST	STEP VILLE EST	200801116	RIDEAUX METALLIQUE	5 899	7 426	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	30
EEST	STEP VILLE EST	200900158	POMPE RECIRCULATION 1	851	1 593	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2009	01/07/2009	22
EEST	STEP VILLE EST	201200334	SUPPORT DE POTENCE 146	600	588	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	04/09/2012	04/09/2012	30
EEST	STEP VILLE EST	201200335	POTENCE 1032P	500	882	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	04/07/2012	04/07/2012	30
EEST	STEP VILLE EST	201200494	DETECTER FUITE H2S	1 183	2 373	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	16/08/2012	16/08/2012	19
EEST	STEP VILLE EST	201204823	MONORAIL	900	1 372	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	04/07/2012	04/07/2012	30

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026 (€)	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
EEST	STEP VILLE EST	201301036	PUPITRE OPERATEUR	4 420	5 090	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	13
EEST	STEP VILLE EST	201301037	AUTOMATE STATION	17 440	20 092	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	13
EEST	STEP VILLE EST	201301354	DISJONCTEUR CENTRIF	544	627	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	24
EEST	STEP VILLE EST	201301355	ARMOIRE BT STATION	51 632	59 482	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	24
EEST	STEP VILLE EST	201301356	INTER SECTION ARMOIE BT	610	703	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	24
EEST	STEP VILLE EST	201301357	SOFREL	6 430	4 900	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	13
EEST	STEP VILLE EST	201301358	ROUTEUR ADSL	927	1 078	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	14
EEST	STEP VILLE EST	201301359	SWITCH ETHERNET	500	578	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	24
EEST	STEP VILLE EST	201301363	COFFRET POMPE FECL3	3 214	4 655	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	30
EEST	STEP VILLE EST	201301364	ECLAIRAGE CLARIFICATEUR	500	528	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	30
EEST	STEP VILLE EST	201301534	COFFRET PARAFOUBRE	600	691	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	24
EEST	STEP VILLE EST	201301535	COFFRET DEPOTAGE FECL3	2 089	4 655	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	30
EEST	STEP VILLE EST	201301537	NIVEAU HAUT AMONT DEGRILL	580	199	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	13
EEST	STEP VILLE EST	201301538	NIVEAU BAS MV	580	199	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	24
EEST	STEP VILLE EST	201301539	NIV. HAUT FOSSE TTES EAUX	580	199	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	16
EEST	STEP VILLE EST	201301540	NIV.THAUT FOSSE TTES EAUX	580	199	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	16
EEST	STEP VILLE EST	201301541	NIV. BAS FOSSE TTES EAUX	580	199	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	16
EEST	STEP VILLE EST	201302914	CENTRIFUGEUSE		63 700	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	03/06/2013	03/06/2013	24
EEST	STEP VILLE EST	201303153	AGITATEUR POLYMERE	762	1 217	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	18

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026 (€)	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
EEST	STEP VILLE EST	201303154	MOTO-REDUC. PPE GAVEUSE	9 147	1 602	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	19
EEST	STEP VILLE EST	201303155	RV DILUTION POLYMERE	457	627	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	24
EEST	STEP VILLE EST	201303156	RV PVC POLYMERE	305	627	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	24
EEST	STEP VILLE EST	201303157	ARMOIRE DESHYDRATATION	4 000	9 800	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	24
EEST	STEP VILLE EST	201303158	PUPITRE CENTRIF	3 920	6 860	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	20
EEST	STEP VILLE EST	201303159	POMPE DOSEUSE POLYMERE	1 884	1 372	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	17
EEST	STEP VILLE EST	201303160	POMPE POLYMERE GEL	490	1 784	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	18
EEST	STEP VILLE EST	201303161	POMPES SEEPEX	2 287	6 154	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	19
EEST	STEP VILLE EST	201303429	VARIATEUR BOL	5 000	4 900	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	02/05/2013	02/05/2013	30
EEST	STEP VILLE EST	201303430	VARIATEUR VIS	4 000	3 920	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	02/05/2013	02/05/2013	30
EEST	STEP VILLE EST	201400050	AEROTHERME LOCAL CENTRIF	546	980	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/04/2014	17/04/2014	15
EEST	STEP VILLE EST	201400051	PIED D ASSISE POMPE TTE	735	882	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/04/2014	17/04/2014	30
EEST	STEP VILLE EST	201400052	CABLE GUIDAGE POMPE TTTE	688	980	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/04/2014	17/04/2014	27
EEST	STEP VILLE EST	201400914	DISJONCTEUR GENERAL	2 146	2 446	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	23/05/2014	23/05/2014	23
EEST	STEP VILLE EST	201500815	POMPE A SABLE	2 482	2 377	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	28/09/2015	28/09/2015	11
EEST	STEP VILLE EST	201501433	DEBITMETRE BOUES	488	1 470	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	17/11/2015	17/11/2015	12
EEST	STEP VILLE EST	201700715	BALANCE DESSICCATRICE	2 596	2 352	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	13/10/2017	13/10/2017	24
EEST	STEP VILLE EST	201700895	TRANSDU DEBIT BYPASS	880	490	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	15/12/2017	15/12/2017	15
EEST	STEP VILLE EST	201700896	RADAR DEBIT BYPASS	317	702	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	15/12/2017	15/12/2017	15

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026 (€)	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
EEST	STEP VILLE EST	201701117	BENNE RECPTRICE BOUES	6 377	10 290	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	22/12/2017	22/12/2017	20
EEST	STEP VILLE EST	201800566	MOTO-REDUCTEUR RACLEUR	2 420	1 911	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	06/06/2018	06/06/2018	8
EEST	STEP VILLE EST	201800618	TURBIFLOW DEGRAISSEUR	3 359	4 333	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	16/05/2018	16/05/2018	13
EEST	STEP VILLE EST	201901830	MESURE RADAR	643	702	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	10/07/2019	10/07/2019	15
EEST	STEP VILLE EST	201901831	TRANSDUCTEUR MESURE RADAR	767	490	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	10/07/2019	10/07/2019	15
EEST	STEP VILLE EST	201902518	POMPE REPRISE FLOTTANT	2 400	2 660	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2019	01/07/2019	12
EEST	STEP VILLE EST	202000393	VANNE PNEU CENTRIF	1 157	1 348	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	25/02/2020	25/02/2020	30
EEST	STEP VILLE EST	202000394	NIVEAU MARCHE	173	199	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	25/02/2020	25/02/2020	11
EEST	STEP VILLE EST	202000412	COLLECTEUR A BAGUE CLARIF	1 034	3 920	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	07/09/2020	07/09/2020	10
EEST	STEP VILLE EST	202000413	ROUE DOUBLE CLARIFICATION	2 435	2 548	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	07/09/2020	07/09/2020	10
EEST	STEP VILLE EST	202000494	POMPE EXTRACTION BOUES	2 813	1 460	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	04/09/2020	04/09/2020	14
EEST	STEP VILLE EST	202000824	COMPRESSEUR	222	289	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	27/06/2020	27/06/2020	7
EEST	STEP VILLE EST	202000825	BALLON COMPRESSEUR	150	209	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	27/06/2020	27/06/2020	7
EEST	STEP VILLE EST	202200297	TREUIL 1032P	386	428	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/06/2022	28/06/2022	25
EEST	STEP VILLE EST	202300484	PRELEV ECHANTILLON ENTREE	3 643	4 045	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	15/03/2023	15/03/2023	15
EEST	STEP VILLE EST	202300485	PRELEVEUR ECHANTILL REJET	3 643	4 045	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	15/03/2023	15/03/2023	15
EEST	STEP VILLE EST	202302130	TRANSDUCTEUR O2	789	876	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	22/11/2023	22/11/2023	15
EEST	STEP VILLE EST	202302131	MESURE OXYGENNE AERATION	1 550	1 129	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	22/11/2023	22/11/2023	6
EEST	STEP VILLE EST	202400459	ECLAIRAGE PRETRAITEMENT	393	385	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/10/2024	01/10/2024	19

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026 (€)	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
EEST	STEP VILLE EST	202400460	ECLAIRAGE DESHYDRATATION	394	386	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/10/2024	01/10/2024	15
EEST	STEP VILLE EST	202400461	DETECTION NIV RECIRCULAT°	173	170	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/10/2024	01/10/2024	7
EEST	STEP VILLE EST	202400551	POMPE FOSSE MATIERE VID.	1 175	1 152	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	03/09/2024	03/09/2024	7
EEST	STEP VILLE EST	202401160	PLUVIOMETRE	949	930	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2024	17/11/2024	23
EEST	STEP VILLE EST	202401161	POMPE DOSEUSE FECL3	852	835	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2024	17/11/2024	13
EEST	STEP VILLE EST	202401162	DOUCHE DE SECURITE FECL3	1 731	1 696	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2024	17/11/2024	18
EEST	STEP VILLE EST	202401163	MOTO-REDUC PONT CLARIF.	2 670	2 617	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2024	17/11/2024	18
EEST	STEP VILLE EST	202401164	POMPE RECIRCULATION N2	2 414	2 366	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2024	17/11/2024	17
EEST	STEP VILLE EST	202401165	ONDULEUR	1 956	1 917	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2024	17/11/2024	10
EEST	STEP VILLE EST	202401166	CHAUFFE-EAU 15L 1500W	1 759	1 724	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2024	17/11/2024	15
EEST	STEP VILLE EST	202401167	AGITATEUR BA	4 954	4 855	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2024	17/11/2024	10
EEST	STEP VILLE EST	202401532	TURBINE AERATION 1	5 808	5 692	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2024	17/11/2024	13
EEST	STEP VILLE EST	202401533	MOTO-RED. TURBINE AERA. 1	5 806	5 690	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2024	17/11/2024	18
EEST	STEP VILLE EST	202500300	POMPE FOSSE TOUTES EAUX	1 234	1 234	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	25/04/2025	25/04/2025	7
EEST	STEP VILLE EST	202500301	EXT. AIR DESHYDRATATION	519	519	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	09/06/2025	09/06/2025	10
EEST	STEP VILLE EST	202500364	NIVEAU CHLORURE FERRIQUE	2 498	2 498	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	09/06/2025	09/06/2025	10
EEST	STEP VILLE EST	202500562	TURBINE AERATION 2	9 415	9 415	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	06/01/2025	06/01/2025	12
EEST	STEP VILLE EST	202500563	MOTO-RED. TURBINE AERA. 2	2 950	2 950	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	06/01/2025	06/01/2025	17
EEST	STEP VILLE EST	202500797	MOTO-RED. CLASSIFIC SABLE	2 415	2 415	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/10/2025	30/10/2025	19

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026 (€)	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
EEST	STEP VILLE EST	202501275	MESURE RH	5 695	1 195	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	16/05/2025	16/05/2025	5
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301082	RACLEUR A GRAISSE SUP.	3 049	2 450	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	49
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301084	CLOTURE SITE	305	465	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	64
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301097	CHAUFFAGE	2 287	640	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	49
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301105	PONT CLARIFICATEUR	12 196	22 540	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	54
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301106	PONT RACLEUR A GRAISSE	3 811	5 771	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	54
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301117	DISJONCTEUR GENERAL	1 220	2 624	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	49
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301122	POTENCE LEVAGE DESSABLAGE	3 811	294	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301123	COMPTEUR EDF	4 573	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301134	PASSERELLE DE LA PRESSE	457	690	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301138	ROUE DOUBLE PONT CLARIF.	7 622	2 548	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	38
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301140	RV RECIRCULATION BOUES	1 220	2 411	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301144	PORTAIL 2	1 067	3 136	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	64
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301152	POMPE DE PRELEVEMENT	1 829	1 176	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301157	R.VANNE MARTELIERE - N°3	762	1 960	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301158	R.VANNE MARTELIERE - N°4	3 049	1 960	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301159	R.VANNE MARTELIERE - N°1	3 049	1 960	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301163	R.VANNE MARTELIERE - N°2	457	1 960	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EOUE	STEP VILLE OUEST	199304861	ECLAIR LOC. FILTRE PRESSE	439	528	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026 (€)	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
EOUE	STEP VILLE OUEST	199304865	STERILISATEUR EAU INDUST	200	1 774	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199304866	ECLAIRAGE - SILO A BOUE	478	528	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EOUE	STEP VILLE OUEST	199304867	AGITATEUR	478	1 470	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EOUE	STEP VILLE OUEST	199304868	PLUVIOMETRE	400	245	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199304870	R.VANNE REF POMPE A SABLE	600	700	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
EOUE	STEP VILLE OUEST	199304871	R.VANNE DESSABLAGE N°1	600	700	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	49
EOUE	STEP VILLE OUEST	199304872	R.VANNE DESSABLAGE N°2	600	700	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	49
EOUE	STEP VILLE OUEST	199304873	R.VANNE AVAL COMPTEUR	600	700	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	49
EOUE	STEP VILLE OUEST	199305587	BACHE A SABLE	1	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	99
EOUE	STEP VILLE OUEST	199305592	BUTEE A BILLE PT CLARIF.	3 000	1 764	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	38
EOUE	STEP VILLE OUEST	199305593	COLLECT. BAGUE PT CLARIF.	2 200	3 920	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	38
EOUE	STEP VILLE OUEST	199305594	DEVERSOIR CANAL REJET	1 524	2 003	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	50
EOUE	STEP VILLE OUEST	199305597	R.VANNE AMONT COMPTEUR	415	700	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	49
EOUE	STEP VILLE OUEST	199305598	FILTRE A EAU INDUSTRIELLE	1 500	245	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	38
EOUE	STEP VILLE OUEST	199305599	TRANSFORMATEUR SUR POTEAU	7 500	12 740	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	54
EOUE	STEP VILLE OUEST	199305628	TURBINE DEGRAISSAGE	3 000	4 312	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	38
EOUE	STEP VILLE OUEST	199305830	COMPTEUR EAU INDUST. SCP	2 500	721	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	49
EOUE	STEP VILLE OUEST	200001443	ECLAIRAGE	250	528	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2000	01/07/2000	42
EOUE	STEP VILLE OUEST	200300991	R.VANNE ASP POMPE A SABLE	1 184	1 886	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2003	01/07/2003	34

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026 (€)	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
EOUE	STEP VILLE OUEST	200500455	REENCLENCHEUR SURTELEC	1 403	1 825	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2005	01/07/2005	37
EOUE	STEP VILLE OUEST	200500923	POMPE RECIRCUL N°1	2 432	1 936	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/07/2005	01/07/2005	22
EOUE	STEP VILLE OUEST	200506414	SUPPORT DE POTENCE 140	300	588	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/04/2005	19/04/2005	60
EOUE	STEP VILLE OUEST	200506415	POTENCE BASS.AERIEN 140P	200	637	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/04/2005	19/04/2005	32
EOUE	STEP VILLE OUEST	200506416	SUPPORT DE POTENCE 142	300	588	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/04/2005	19/04/2005	60
EOUE	STEP VILLE OUEST	200506420	POTENCE RELEV.TT EAU 141P	200	637	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/04/2005	19/04/2005	60
EOUE	STEP VILLE OUEST	200506421	SUPPORT DE POTENCE 141	300	588	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/04/2005	19/04/2005	60
EOUE	STEP VILLE OUEST	200602099	CHAUFFAGE - PRESSE	730	640	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2006	01/07/2006	36
EOUE	STEP VILLE OUEST	200602635	TURBINE AERATION - N°1	4 311	8 330	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2006	01/07/2006	25
EOUE	STEP VILLE OUEST	200702834	CONDUITE EVACUATION BOUES	2 886	3 645	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2007	01/07/2007	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	200801133	ECLAIRAGE - DESHYDRATAT°	800	528	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	29
EOUE	STEP VILLE OUEST	200801134	RIDEAUX METALLIQUE	5 899	7 426	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	200808018	CLOTURE STATION	5 899	14 039	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201001058	POMPE RECIRCULATION N°2	3 413	1 936	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	24
EOUE	STEP VILLE OUEST	201200336	POTENCE + TREUIL 1033P	200	735	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	04/07/2012	04/07/2012	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201201451	DETECTEUR H2S+VISU	1 183	2 373	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	16/08/2012	16/08/2012	19
EOUE	STEP VILLE OUEST	201204824	MONORAIL CENTRIF	1 200	1 372	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2012	01/07/2012	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301451	AUTOMATE STATION	16 850	19 413	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	24
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301452	PUPITRE OPERATEUR	4 420	5 090	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	24

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026 (€)	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301453	SWITCH ETHERNET	500	578	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	24
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301454	SOFREL	6 430	5 390	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	24
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301455	ROUTEUR ADSL	927	1 078	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	18
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301456	DISJONCTEUR CENTRIF	544	627	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301457	VARIATEUR PPE 1 RELEVAGE	750	864	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	16
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301458	VARIATEUR PPE 2 RELEVAGE	750	864	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	18
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301459	INTER SECTION ARMOIRE BT	610	703	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301460	ARMOIRE BT STATION	50 418	58 087	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301461	COFFRET PARAFOUBRE	600	691	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301462	NIVEAU SURVERSE	580	199	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	19
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301466	NIVEAU BYPASS	580	199	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301467	NIVEAU TRES HAUT	580	199	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301469	MESURE DEBIT PPE 1	1 620	1 960	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301470	MESURE DEBIT PPE 2	1 621	1 960	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301471	NIVEAU BAS	580	199	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	29
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301472	NIVEAU HAUT	580	199	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	29
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301474	NIVEAU BYPASS DEGRILLEUR	580	199	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	19
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301475	NIVEAU AMONT DEGRILLEUR	580	199	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	19
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301476	ECLAIRAGE CLARIFICATEUR	500	528	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	24

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026 (€)	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301477	ECLAIRAGE PRETRAITEMENT	500	528	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	24
EOUE	STEP VILLE OUEST	201302913	CENTRIFUGEUSE		63 700	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	03/06/2013	03/06/2013	26
EOUE	STEP VILLE OUEST	201303099	DEBITMETRE BOUE	2 000	1 470	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201303148	ARMOIRE DESHYDRATATION	8 000	9 800	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	17
EOUE	STEP VILLE OUEST	201303149	ANTI MARCHE A SEC GAVEUSE	257	343	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	19
EOUE	STEP VILLE OUEST	201303150	POMPE GAVEUSE PRESSE	3 827	6 154	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	19
EOUE	STEP VILLE OUEST	201303151	POMPE POLYMERE GEL	6 000	1 784	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	19
EOUE	STEP VILLE OUEST	201303152	POMPE TRANSFERT POLYMERE	2 290	1 764	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	19
EOUE	STEP VILLE OUEST	201303162	CUVE PREPARATION POLYMERE	2 500	8 820	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201303163	PUPITRE DEHYDRATATION	3 920	6 860	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	24
EOUE	STEP VILLE OUEST	201303431	VARIATEUR BOL	5 000	4 900	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	03/05/2013	03/05/2013	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201303432	VARIATEUR VIS	4 000	3 920	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	03/05/2013	03/05/2013	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201400048	AEROTHERME LOCAL CENTRIF	546	980	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	20/03/2014	20/03/2014	23
EOUE	STEP VILLE OUEST	201401325	POMPE RELEVAGE TTES EAUX	1 675	1 495	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	15/12/2014	15/12/2014	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201500824	POMPE A SABLE	2 595	2 960	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	24/09/2015	24/09/2015	17
EOUE	STEP VILLE OUEST	201600557	MOTO-RÉDUC. TURBINE N°1	7 411	5 880	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	07/10/2016	07/10/2016	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201601310	BENNE SABLE REFUS GRAISSE	16 985	7 840	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/12/2016	19/12/2016	21
EOUE	STEP VILLE OUEST	201601311	MOTO-RED CLASSIF A SABLE	4 000	3 833	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/12/2016	19/12/2016	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201601312	CLASSIFICATEUR A SABLE	17 104	11 528	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/12/2016	19/12/2016	30

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026 (€)	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
EOUE	STEP VILLE OUEST	201601313	VANNE REFOUL PPE A SABLE	1 552	700	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/12/2016	19/12/2016	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201700842	BENNE A BOUES	11 851	10 290	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	15/12/2017	15/12/2017	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	201700843	TRANSDU DEBIT REJET	317	490	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	15/12/2017	15/12/2017	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201700844	RADAR DEBIT REJET	880	702	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	15/12/2017	15/12/2017	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201800562	CABLE ALIM ELEC STEP	11 101	12 573	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	09/08/2018	09/08/2018	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201800563	SECTIONNEUR SUR POTEAU	2 927	3 316	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	09/08/2018	09/08/2018	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900191	POMPE VIDANGE BASSIN	2 900	3 261	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	22
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900192	BASSIN ORAGE	1	1	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/06/2019	01/06/2019	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900193	MESURE BASSIN	1 730	702	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900194	MESURE SURVERSE	1 730	702	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900195	HYDRO EJECTEUR	8 670	9 752	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	17
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900196	BARRE GUIDE HYDROEJECTEUR	681	980	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	22
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900197	BARRE GUIDE POMPE VIDANGE	500	980	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	22
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900198	POIRE NIVEAU BASSIN	628	199	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	18
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900199	PIED ASSISE POMPE VIDANGE	391	882	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900200	LAME DEVERSANTE SURVERSE	1 000	1 125	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900201	CLAPET REF POMPAGE BO	500	563	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900202	VANNE REF POMPAGE BO	500	563	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900203	CLAPET SURVERSE RELEVAGE	500	563	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	30

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026 (€)	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900204	DEBITMETRE RESTITUTION	1 830	1 352	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	24
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900205	ARMOIRE DEPORTEE	3 000	3 375	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900206	VARIATEUR VITESSE POMPE	1 310	1 474	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900207	POTENCE HYDROEJECTEUR	800	901	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900208	POTENCE POMPE	400	637	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900209	SUP POTENCE HYDROEJECTEUR	300	588	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900210	SUPPORT POTENCE POMPE	300	588	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900211	REGARD ARRIVEE EB	1	1	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/06/2019	01/06/2019	25
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900212	TRAPPE ARRIVEE EB	457	980	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900213	R. VANNE ENTREE STATION	700	1 960	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900214	LAME DEVERSANTE ENTREE	500	563	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900215	CLOTURE BASSIN ORAGE	5 899	6 634	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900216	CAPOT CHAMBRE DE VANNE BO	457	980	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900217	CAPOT DEBITMETRE BO	457	980	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900218	GARDE CORPS BO	2 500	2 940	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	18
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900219	TREUIL HYDROEJECTEUR	400	451	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	25
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900220	TREUIL POMPE	400	451	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	25
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900221	POMPE VIDE CALE BO	500	1 176	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	18
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900222	PELLE MESURE SURVERSE	500	563	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	20

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026 (€)	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900223	CAILLEBOTIS PLATE FORME	2 500	2 813	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	18
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900224	CAILLEBOTIS CANAL SURVERS	1 500	1 688	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	18
EOUE	STEP VILLE OUEST	201901846	POMPE RELEVAGE N2	3 392	3 816	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	24/12/2019	24/12/2019	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201901847	POMPE RELEVAGE N1	3 392	3 816	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	24/12/2019	24/12/2019	9
EOUE	STEP VILLE OUEST	201901848	BARRE GUIDE PPE 2	135	980	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	24/12/2019	24/12/2019	22
EOUE	STEP VILLE OUEST	201901849	BARRE GUIDE PPE 1	136	980	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	24/12/2019	24/12/2019	22
EOUE	STEP VILLE OUEST	201901850	PIED ASSISE POMPE 2	216	882	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	24/12/2019	24/12/2019	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201901851	PIED ASSISE POMPE 1	216	882	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	24/12/2019	24/12/2019	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	202000355	AGITATEUR BAC POLYMERE	1 022	1 217	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	25/09/2020	25/09/2020	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	202000402	NH / NB	173	199	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	26/03/2020	26/03/2020	11
EOUE	STEP VILLE OUEST	202100461	DEGRILLEUR AUTOMATIQUE	9 897	10 838	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/05/2021	27/05/2021	24
EOUE	STEP VILLE OUEST	202100462	MOTO-REDUC DEGRILLEUR	1 250	1 911	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/05/2021	27/05/2021	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	202100463	MOTO-REDUC COMPACTEUR	1 350	2 021	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/05/2021	27/05/2021	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	202100464	COMPACTEUR A VIS	5 300	5 803	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/05/2021	27/05/2021	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	202100465	COFFRET ELEC DEGRILLEUR	4 342	4 807	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/05/2021	27/05/2021	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	202100466	MOTO-REDUC. GAVO POMPE	1 772	1 602	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/07/2021	27/07/2021	11
EOUE	STEP VILLE OUEST	202201002	SUPPORT DE POTENCE 139	1 438	686	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/09/2022	19/09/2022	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	202201003	POTENCE RECIR BOUE 1579P	1 438	882	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/09/2022	19/09/2022	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	202202094	MOTO-REDUC. PONT CLARIF.	2 314	2 570	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	22/12/2022	22/12/2022	15

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026 (€)	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
EOUE	STEP VILLE OUEST	202300486	POMPE EXTRACTION BOUES	851	945	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	06/02/2023	06/02/2023	7
EOUE	STEP VILLE OUEST	202300487	PRELEV. REFRIG EFFLUENTS	3 643	4 045	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	15/03/2023	15/03/2023	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	202300488	PRELEV. REFRIG EAU REJET	3 643	4 045	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	15/03/2023	15/03/2023	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	202300618	MESURE NIVEAU FOSSE	325	361	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	22/03/2023	22/03/2023	10
EOUE	STEP VILLE OUEST	202301541	EXTRACTEUR D'AIR DESHYD	696	816	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2023	17/11/2023	10
EOUE	STEP VILLE OUEST	202400597	MOTO-REDUC RACLEUR GRAISS	668	655	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	03/05/2024	03/05/2024	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	202401168	ONDULEUR	1 956	1 917	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2024	17/11/2024	10
EOUE	STEP VILLE OUEST	202401662	DETECTION NIVEAU BY-PASS	403	395	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2024	17/11/2024	13
EOUE	STEP VILLE OUEST	202401663	TURBINE AERATION - N°2	5 597	5 486	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2024	17/11/2024	19
EOUE	STEP VILLE OUEST	202401664	MOTO-REDUC. TURBINE N°2	5 598	5 487	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2024	17/11/2024	18
EOUE	STEP VILLE OUEST	202500302	SONDE MESURE O2	1 040	1 040	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	16/05/2025	16/05/2025	7
EOUE	STEP VILLE OUEST	202500303	TRANSDUCTEUR O2	2 107	1 328	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	16/05/2025	16/05/2025	18
EOUE	STEP VILLE OUEST	202500304	CHAUFFE EAU	1 559	1 559	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/02/2025	18/02/2025	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	202500564	TURBINE AERATION - N°3	5 867	5 867	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	06/01/2025	06/01/2025	18
EOUE	STEP VILLE OUEST	202500565	MOTO-REDUC. TURBINE N°3	5 867	5 867	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	06/01/2025	06/01/2025	17
EOUE	STEP VILLE OUEST	202501103	EXTRACTEUR AIR EN CONDUIT	409	409	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	14/11/2025	14/11/2025	10
EOUE	STEP VILLE OUEST	202501276	MESURE RH	4 799	1 999	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	12/05/2025	12/05/2025	5
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002900	POMPE 1	1 500	1 250	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	18
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002901	POMPE 2	1 500	1 250	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	19

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026 (€)	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002903	ARMOIRE BT	8 000	8 820	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	27
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002904	DISJONCTEUR GENERAL	1 200	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	27
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002905	BARRE GUIDE PP1	600	1 862	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	27
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002906	BARRE GUIDE PP2	600	1 862	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	27
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002909	RV REF POMPE N1	300	545	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	27
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002911	RV REF POMPE N2	300	545	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	27
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002912	CLAPET A/R POMPE N1	300	686	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	27
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002913	CLAPET A/R POMPE N2	300	686	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	27
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	202500987	MESURE NIVEAU FOSSE	360	360	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	06/08/2025	06/08/2025	12
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	202500988	DETECTION NIV FOSSE N°2	167	167	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	06/08/2025	06/08/2025	12
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	202500989	SOFREL S4W	4 703	4 703	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	06/08/2025	06/08/2025	12
YLOU	COMPTAGE ALOUETTE	202400018	COMPTAGE ALOUETTE	1 322	1 296	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/03/2024	28/03/2024	7
YLOU	COMPTAGE ALOUETTE	202400019	TELETRANSMISSION ALOUETTE	1 775	1 740	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/03/2024	28/03/2024	7

Chapitre 3
Annexes Générales
Forcalquier - Rapport annuel du délégataire

1. Attestations d'assurance

1.1. Attestation responsabilité civile exploitation 2026

Allianz

Attestation d'Assurance

Nous soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

VEOLIA ENVIRONNEMENT
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE (SEM)
78 boulevard Lazer
13010 Marseille
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° FRL002184 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation			
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	10 000 000	EUR	Par sinistre
Responsabilité Civile Produits / Après-Livraison / Réception de travaux / Responsabilité Civile Professionnelle			
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	10 000 000	EUR	Par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.
Période d'assurance du 01/01/2026 au 31/12/2026

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 07/11/2025

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :

S. PERREAU Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense
487 424 608 RCS Nanterre

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet - CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social:
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

1.2. Attestation multirisques environnement 2026

Allianz

Attestation d'Assurance - Risques Environnementaux

Nous soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

VEOLIA ENVIRONNEMENT
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE (SEM)
78 boulevard Lazer
13010 Marseille
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° FRL002185 garantissant les conséquences pécuniaires des risques environnementaux pouvant lui incomber du fait de l'exploitation des sites assurés et des activités garanties par ce contrat.

Les garanties s'exercent dans le respect de la législation locale et à concurrence des montants ci-après qui s'entendent par sinistre et pour l'ensemble des sinistres imputés à la période d'assurance, sans pouvoir excéder 10 000 000 EUR pour la période d'assurance :

GARANTIES DE BASE :

RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT	10 000 000	EUR

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.
Période de la police du 01/01/2026 au 31/12/2026 inclus.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026 inclus. Elle est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 07/11/2025

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :

S. PERREAU Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense
487 424 608 RCS Nanterre

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet - CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social:
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

1.3. Attestation responsabilité décennale non soumis 2026

SMA BTP

Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :
N° assuré : F18746E
N° contrat : 1351001/ 2 85834
N° SIREN : 057 806 150

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE (SEM)
78 boulevard Lazer
13010 Marseille

Pour tout renseignement contacter :
SMABTP Grands Comptes Entreprises
8 rue Louis Armand - CS 71201
75738 PARIS CEDEX 15
Tél : 01.40.59.70.00

ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE DECENNALE
OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE
valable à compter du 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2026

SMA SA certifie que l'assuré désigné ci-dessus est bénéficiaire d'un contrat POLICE ASSURANCE CONSTRUCTION, numéro **F18746E 1351.001 / 2 85834** souscrit par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA pour le compte de l'ensemble de ses filiales garantissant, à ce jour, les activités suivantes :

Entreprise générale tous corps d'état, contractant général ou maître d'œuvre dans tous domaines d'activité et notamment dans le domaine des services d'eau et d'assainissement, de la gestion des déchets et de l'optimisation des services énergétiques :

- Conception, exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
- Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
- Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
- Conception et exécution de branchement sur conduites publiques,
- Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
- Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,
- Entretien et installations techniques en aval des compteurs (eau, gaz, électricité),
- Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- Réservoirs, et bassins de rétention,
- Eoliennes,

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél . : + 33 (0)1 40 59 70 00 • **smabtp.fr**

SMA BTP

- Panneaux photovoltaïques, y compris en couverture (pose de capteurs solaires PV intégrés), production d'énergie accessoire à un ouvrage de construction par capteurs solaires,
- Réseaux de chaleur / chauffage urbain
- Réalisation de prises et de rejets d'eau avec des fondations dans l'eau
- Eclairage public et signalisations,
- Activités Spécifiques de gainages notamment des procédés « Anjou », « Phénix », « Intec assainissement » et « Intec immobilier » réalisés par les filiales TELEREP et SARP SUD OUEST.
- Maçonnerie, Plâtrerie, peinture, enduits extérieurs, enduits hydrauliques
- Fourniture / pose de poteaux et clôtures, accessoires en béton armé
- Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- Ascenseurs, monte charges,
- Installations thermiques de génie climatique, VMC, d'aéraulique, conditionnement d'air à l'exclusion des techniques de géothermie
- Gestion technique Centralisée
- Electricité,
- Installation groupes électrogènes.
- Plomberie / installations sanitaires
- Isolation thermique et acoustique (calorifugeage, isolation thermique par l'extérieur, par soufflage).
- Menuiserie métallique, extérieures, menuiseries en bois
- Murs rideaux et façades industrielles
- Métallerie, serrurerie
- Fumisterie Ramonage (tubage)
- Détection incendie, intrusion
- Couverture / charpente bois,
- Ravalement de façades, protection des façades
- Calfeutrement de joint de construction
- Couverture zinguerie / carrelages et mosaïques
- Etanchéité de toitures.
- Revêtements textiles et plastiques,
- Ingénierie Bâtiment : Maitrise d'œuvre, études techniques TCE
- Maîtrise d'œuvre ou coordination SSI en phase conception et réalisation,
- MOE de désamiantage

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél . : + 33 (0)1 40 59 70 00 • **smabtp.fr**

- Maitrise d'œuvre d'installations photovoltaïques (puissance <1,2 MWc)
- Ingénierie Génie Civil : Etudes techniques Maçonnerie BA, VRD, sanitaires et fluides
- Etudes techniques Vitrerie Miroiterie y compris façades aluminium

Ce contrat garantit :

- du fait des activités professionnelles mentionnées ci-avant,

- pour une participation à des opérations de construction d'un ouvrage non soumis à l'obligation d'assurance,

- lorsque l'opération n'excède pas 30.000.000 € HT (travaux et honoraires compris), ou que le marché de l'assuré n'excède pas pour les ouvrages suivants :

  - Réseaux de chaleur : 3 000 000 € HT
  - Eoliennes : 3 000 000 € HT y compris honoraires pour la part concernant l'infrastructure
  - Installations photovoltaïques (au sol et sur un ouvrage non soumis) : 3 000 000 € HT
  - Cuves et réservoirs : 3 000 000 € HT
  - Réseaux enterrés : 10 000 000 € HT

  Au-delà de ces montants, l'assuré doit déclarer le chantier concerné et souscrire, auprès de SMA SA, un avenant d'adaptation de garantie. A défaut, il sera fait application d'une règle proportionnelle selon l'article L.121-5 du Code des assurances.

- pour des travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publié par un organisme reconnue par la profession,

- pour des travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date.

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • **smabtp.fr**

SMA BTP

Les conséquences des responsabilités énumérées ci-dessous :

Nature des garanties	Montant des garanties : sans pouvoir excéder 10 000 000 € par année d'assurance pour l'ensemble des garanties et des assurés
Garantie de responsabilité civile décennale relative aux ouvrages listés à l'article L.243-1-1-I du Code des assurances.	**Marché d'entreprise :** 5 000 000 € par sinistre dans un montant annuel épuisable de 10 000 000 € HT
	Marché de maître d'œuvre : 2 000 000 € par sinistre dans un montant annuel épuisable de 10 000 000 € HT
	Sauf marchés relatifs à :
	- **construction d'éoliennes :** 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- **réseaux de chaleur :** 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- **cuves et réservoirs :** 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- **installations photovoltaïques :** 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- **réseaux enterrés :** 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
Garantie dommages en répercussion	**Tous marchés confondus :** 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an

Tous travaux, ouvrages ou opérations de construction ne répondant pas aux conditions précitées peuvent faire l'objet, sur demande spéciale de l'assuré, d'une garantie spécifique, soit par contrat, soit par avenant.

La présente attestation ne peut pas engager SMA SA au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris,
Le 15/12/2025

Le Président du Directoire

Par délégation

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • **smabtp.fr**

1.4. Attestation responsabilité décennale bâtiment 2026

SMA BTP

Notre référence à rappeler dans toute correspondance :	
N° assuré : F18746E **N° contrat : 1351.001/ 2 85834** **N° SIREN : 057 806 150**	
Pour tout renseignement contacter : **SMA SA Grands Comptes Entreprises** **8 rue Louis Armand CS 71201** **75738 Paris Cedex 15** **Tél. : 01.40.59.70.00**	**SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE (SEM)** **78 boulevard Lazer** **13010 Marseille**

Attestation d'assurance RESPONSABILITE DECENNALE BATIMENT
Période de validité : du 01/01/2026 au 31/12/2026

SMA SA ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES SOUMIS souscrit par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA numéro **F18746E 1351.001 / 2 85834** pour l'ensemble de ses filiales.

1- PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objets de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles suivantes : Entreprise, maître d'œuvre ou fabricant-vendeur dans tous domaines d'activités et notamment dans le domaine des Services d'eau et d'assainissement, de la gestion des déchets et de l'optimisation des services énergétiques :
    - Conception, exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
    - Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
    - Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
    - Conception et exécution de branchement sur conduites publiques,
    - Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
    - Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél . : + 33 (0)1 40 59 70 00 • **smabtp.fr**

SMA BTP

- Entretien et installations techniques en aval des compteurs (eau, gaz, électricité),
- Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- Réservoirs, et bassins de rétention,
- Eoliennes,
- Panneaux photovoltaïques, y compris en couverture (pose de capteurs solaires PV intégrés), production d'énergie accessoire à un ouvrage de construction par capteurs solaires,
- Réseaux de chaleur / chauffage urbain
- Réalisation de prises et de rejets d'eau avec des fondations dans l'eau
- Eclairage public et signalisations,
- Activités Spécifiques de gainages notamment des procédés « Anjou », « Phénix », « Intec assainissement » et « Intec immobilier » réalisés par les filiales TELEREP et SARP SUD OUEST.
- Maçonnerie, Plâtrerie, peinture, enduits extérieurs, enduits hydrauliques
- Fourniture / pose de poteaux et clôtures, accessoires en béton armé
- Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- Ascenseurs, monte charges,
- Installations thermiques de génie climatique, VMC, d'aéraulique, conditionnement d'air à l'exclusion des techniques de géothermie
- Gestion technique Centralisée
- Electricité,
- Installation groupes électrogènes.
- Plomberie / installations sanitaires
- Isolation thermique et acoustique (calorifugeage, isolation thermique par l'extérieur, par soufflage).
- Menuiserie métallique, extérieures, menuiseries en bois
- Murs rideaux et façades industrielles
- Métallerie, serrurerie
- Fumisterie Ramonage (tubage)
- Détection incendie, intrusion
- Couverture / charpente bois,
- Ravalement de façades, protection des façades
- Calfeutrement de joint de construction

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél . : + 33 (0)1 40 59 70 00 • **smabtp.fr**

- Couverture zinguerie / carrelages et mosaïques
- Etanchéité de toitures.
- Revêtements textiles et plastiques,
- Ingénierie Bâtiment : Maitrise d'œuvre, études techniques TCE
- Maîtrise d'œuvre ou coordination SSI en phase conception et réalisation,
- MOE de désamiantage
- Maitrise d'œuvre d'installations photovoltaïques (puissance <1,2 MWc)
- Ingénierie Génie Civil : Etudes techniques Maçonnerie BA, VRD, sanitaires et fluides
- Etudes techniques Vitrerie Miroiterie y compris façades aluminium

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I à l'article A 243-1 du code des assurances ;

- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DROM ;

- aux chantiers dont le coût total de construction hors taxes tous corps d'état (honoraires compris), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 30 000 000 €. Cette somme est illimitée en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de :
  - 10 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux incluant la structure ou le gros œuvre,
  - 6 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux n'incluant pas la structure ou le gros œuvre,
  - 3 000 000 € par sinistre si l'assuré est concepteur, non réalisateur de travaux.

- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
  - travaux traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date,
  - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P ou à des recommandations professionnelles acceptées par la C2P,
  - travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publié par un organisme reconnu par la profession, dans le cadre de marchés de travaux publics,
  - procédés ou produits faisant l'objet, au jour de la passation du marché, d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATEC), valides et non mis en observation par la C2P,
  - procédés ou produits faisant l'objet, au plus tard le jour de la réception (au sens de l'article 1792-6 du code civil), d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (Atex) avec avis favorable,

Les règles professionnelles acceptées par la C2P (commission prévention produits mis en œuvre par l'Agence Qualité Construction), les recommandations professionnelles acceptées par la C2P et les

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • **smabtp.fr**

SMA BTP

procédés ou produits mis en observation par la C2P sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

2- ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant des garanties
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	**En Habitation :** Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.
	Hors Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R.243-3 du code des assurances.
	En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables	**Marché d'entreprise** 1 000 000 € épuisable par année d'assurance
	Marché de maîtrise d'œuvre 350 000 € épuisable par année d'assurance
Durée et maintien des garanties : La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél . : + 33 (0)1 40 59 70 00 • **smabtp.fr**

3- GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré qui intervient en qualité de sous-traitant, en cas de dommages de nature décennale dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792.2 du Code civil, sur des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale. Cette garantie est accordée pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception visée à l'article 1792-4-2 du Code civil.

La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.

Le montant des garanties accordées reste celui prévu par L'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris
Le 15/12/2025

Le Président du Directoire
Par délégation

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • **smabtp.fr**

2. Consommations électriques

SEGMENT	SITE	PDL	TYPE CONTRAT	TYPE SITE	LIBELLE SITE	2024	2025	évolution
C3	PBEU	30002520436247	EAU	RESERVOIR POMPAGE	STAP DE BEUVERON	31 523 kWh	44 726 kWh	41,9%
C5	PSTM	25217221396004	EAU	RESERVOIR POMPAGE	STAP SAINT MARC	58 847 kWh	1 307 kWh	-97,8%
C3	PVIO	30002520437697	EAU	RESERVOIR POMPAGE	STAP DU VIOU	47 702 kWh	44 048 kWh	-7,7%
C5	SEMP	25275253237252	EAU	RESERVOIR POMPAGE	STAS LOT EMPEREUR	1 266 kWh	1 610 kWh	27,2%
C5	PSMF	50074029010809	EAU	RESERVOIR POMPAGE	POMPAGE SAINT MARC		53 127 kWh	
C4	EEST	30002520757740	ASSAINISSEMENT	EPURATION	STEP VILLE EST	140 186 kWh	169 718 kWh	21,1%
C3	EOUE	30002520379081	ASSAINISSEMENT	EPURATION	STEP VILLE OUEST	172 891 kWh	177 411 kWh	2,6%
C5	LLOE	25215774110619	ASSAINISSEMENT	STATION RESEAU EU-PL	RELEVAGE DE LA LOUETTE	435 kWh	429 kWh	-1,4%

Le site PSTM a été abandonné au profit du site PSMF, ce qui explique l'évolution de -97,8%.

La reconquête de la source de Beveron a généré une augmentation de consommation énergétique de 41,9%. En revanche le gain énergétique global entre 2024 et 2025 est dû à l'usage plus important de la source des Arnauds qui ne consomme pas d'électricité (gravitaire).

3. Indicateurs FP2E

Indicateur	Resultat
Existence D'une Mesure De Satisfaction Clientèle	OUI
Existence D'une Commission Consultative Des Services Publics Locaux	NON
Existence D'une Commission Départementale Solidarité Sur L'eau	NON
Obtention De La Certification Iso 9001	OUI
Obtention De La Certification Iso 14 001	OUI
Existence D'un Laboratoire Accrédité Auquel Est Raccordé Le Service	OUI
Indice de conformité des rejets (arrêté préfectoral)	OUI

4. Liste des avoirs

Les montants sont donnés en Euro.

Type d'avoir	NB d'abonnements	NB de Non Valeurs	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
DEGREVEMENT FUITE & CONSO	24	29	-34 481,38	-2 628,10	-37 109,48
IRRECOUVRABLES	63	115	-25 306,61	-1 477,41	-26 784,02
RECTIFIC.MANUELLE ERREURS	58	92	-7 695,30	-321,02	-8 016,32
TOTAL	121	236	-67 483,29	-4 426,53	-71 909,82

Cas particulier de DEGREVEMENT FUITE ¤ CONSO	NB d'abonnements	NB de Non Valeurs	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
DEGREVEMENT WARSMAN	12	15	-8497,11	-696,33	-9193,44

5. Tarifs

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

Tarifs en €.

COMMUNE DE FORCALQUIER (037)
TARIFS AU 1er JANVIER 2026
REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

	TARIF DE VENTE									
	Part Délégataire	Part Collectivité (*)	Total H.T.	Prélèvement	Redevance de consommation	Redevance de performance	Total soumis à T.V.A.	Taux de T.V.A. en %	T.V.A.	Total redevance
A) REDEVANCE D'EAU										
ABONNEMENTS DOMESTIQUES - INDUSTRIELS - INCENDIES										
1-1 Redevances d'abonnement, par semestre et par logement	17,34	4,18	21,52				21,52	5,50	1,18	22,70
1-2 Redevance par m³ d'eau consommé, par tranches de consommation semestrielle										
Tarif Estival du 1er avril au 30 septembre: - de 0 à 20 m³	0,6200	0,3700	0,9900	0,0700	0,3900	0,0400	1,4900	5,50	0,0820	1,5720
- de 21 à 75 m³	1,3000	0,3700	1,6700	0,0700	0,3900	0,0400	2,1700	5,50	0,1194	2,2894
- au delà de 75 m³	1,6100	0,3700	1,9800	0,0700	0,3900	0,0400	2,4800	5,50	0,1364	2,6164
Tarif Hivernal du 1er octobre au 31 mars: - de 0 à 20 m³	0,4300	0,3700	0,8000	0,0700	0,3900	0,0400	1,3000	5,50	0,0715	1,3715
- de 21 à 75 m³	0,9800	0,3700	1,3500	0,0700	0,3900	0,0400	1,8500	5,50	0,1018	1,9518
- au delà de 75 m³	1,2200	0,3700	1,5900	0,0700	0,3900	0,0400	2,0900	5,50	0,1150	2,2050
Entretien Poteaux incendie (par an et par hydrant)	43,46		43,46				43,46	5,50	2,3903	45,85
FRAIS D'ACCES AU SERVICE	65,19		65,19				65,19	10,00	6,52	71,71
B) REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT										
1-1 Redevances d'abonnement, par semestre et par logement	10,0500	1,5500 (*)	11,6000				11,60	10,00	1,16	12,76
1-2 Redevance par m³ d'eau consommé, par tranches de consommation semestrielle										
Tarif Estival du 1er avril au 30 septembre: - de 0 à 20 m³	0,5600	0,0800	0,6400			0,0300	0,6700	10,00	0,0670	0,7370
- de 21 à 75 m³	1,1300	0,0800	1,2100			0,0300	1,2400	10,00	0,1240	1,3640
- au delà de 75 m³	1,2900	0,0800	1,3700			0,0300	1,4000	10,00	0,1400	1,5400
Tarif Hivernal du 1er octobre au 31 mars: - de 0 à 20 m³	0,4500	0,0800	0,5300			0,0300	0,5600	10,00	0,0560	0,6160
- de 21 à 75 m³	1,0400	0,0800	1,1200			0,0300	1,1500	10,00	0,1150	1,2650
- au delà de 75 m³	1,2300	0,0800	1,3100			0,0300	1,3400	10,00	0,1340	1,4740

	45,4
	31,44
	91,576
	27,43
	78,072
	273,918

(*) Redevance d'abonnement par semestre et par abonnement pour la part collectivité

Page 2

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE – Direction de la Clientèle / Service Facturation

Tarifs en €.

COMMUNE DE FORCALQUIER (037)
TARIFS AU 1er. JANVIER 2026

C) TARIFS LIES A L'APPLICATION DU REGLEMENT DE SERVICE DE L'EAU (ANNEXE 6-1)

	Tarif HT	Taux de TVA en %	T.V.A.	TOTAL TTC
- Souscription d'un abonnement comprenant des frais administratifs avec ouverture de branchement	65,19	10,00	6,52	71,71
- Souscription d'un abonnement comprenant des frais administratifs sans ouverture de branchement	65,19	10,00	6,52	71,71
- Envoi d'une lettre de relance simple	4,35	10,00	0,44	4,79
- Envoi d'une lettre de mise en demeure	10,87	10,00	1,09	11,96
- Fermeture d'un branchement, lorsqu'elle répond à une demande de l'abonné ou qu'elle est rendue nécessaire par suite d'une faute commise par cet abonné (dans les autres cas, la fermeture du branchement en fin d'abonnement est gratuite)	65,19	10,00	6,52	71,71
- Réouverture d'un branchement lorsqu'elle est effectuée pour le compte d'un abonné qui a précédemment subi une fermeture payante - Hors contexte de souscription d'abonnement	65,19	10,00	6,52	71,71
- Frais de pose d'un compteur demandé par l'abonné	141,25	10,00	14,13	155,38
- Instruction d'une demande d'individualisation	0,00	10,00	0,00	0,00
-Vérification conformité dans le cadre d'une demande d'individualisation	0,00	10,00	0,00	0,00
- Contrôle des installations intérieures des abonnés en cas d'alimentation à partir du réseau d'eau potable et d'une autre ressource (puits, forage…)	134,73	10,00	13,47	148,20
- Contrôle de vérification après mise en conformité de installations de prélèvement privatif	65,19	10,00	6,52	71,71
- Relevé de compteur (Hors campagnes contractuelles)	32,60	10,00	3,26	35,86
- Absence de l'abonné à un rendez-vous pour le relevé de son compteur lorsque celui-ci n'a pas d'accès direct (après deux passages infructueux)	195,57	10,00	19,56	215,13
- Remplacement de compteur gelé, détérioré ou disparu	304,22	10,00	30,42	334,64
- Contrôle de compteur sur place, par jaugeage y compris déplacement de l'agent	86,92	10,00	8,69	95,61
- Frais de déplacement suite à la demande de l'abonné (hors obligation contractuelle)	65,19	10,00	6,52	71,71
- Frais d'accès au service	65,19	10,00	6,52	71,71
- Pénalités pour retard de paiement 1ère relance	3,80	0,00	0,00	3,80
- Pénalités pour retard de paiement 2ème relance	10,87	0,00	0,00	10,87
- Pénalités pour retard de paiement 3ème relance	43,46	0,00	0,00	43,46
- Pénalités pour retard de paiement 4ème relance (LRAR)	43,46	0,00	0,00	43,46
- Intervention au lieu de livraison des eaux pour impayés (ACE)	48,89	0,00	0,00	48,89
- Participation aux frais de rejets bancaires (par rejet)	6,52	10,00	0,65	7,17
- Pénalité en cas d'infraction aux règles d'usage du service	162,98	0,00	0,00	162,98
- Agence en ligne Grands Comptes (1):	0,00	10,00	0,00	0,00
- Paramétrage initial	738,82	10,00	73,88	812,70
- Coût annuel par contrat d'abonnement	5,43	10,00	0,54	5,97

(1) Service optionnel mis à disposition pour les gestionnaires de fluides chez les professionnels

6. Calcul d'actualisation semestrielle

Page 1

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

Tarifs en €.

COMMUNE DE FORCALQUIER (037)
TARIFS AU 1er. JANVIER 2026
REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

A) REDEVANCES D'EAU

- Tarif de vente Représente la somme de la "Part Délégataire" et de la "Part Collectivité"

- Part Délégataire Les tarifs, en valeur de base au 01/01/2024 , fixés par la Convention d'Affermage article 72-2 et notifié par la mairie de Forcalquier en date du 21/12/23, seront actualisés au 1er novembre par la formule défini à l'Article 72-3.

En conséquence, le coefficient K' applicable au 1er. janvier 2026 est de :
K au 1er. janvier 2026 = **1,0865**

- Part Collectivité Les tarifs sont fixés par la délibération du Conseil Municipal n°2012 - 114 du 3 décembre 2012 rendue exécutoire le 4 décembre 2012.

	TARIF DE VENTE	PART DELEGATAIRE Tarif de base 01/01/2024	PART DELEGATAIRE Tarif au 01/01/2026 k = 1,0865	PART COLLECTIVITE
1) ABONNEMENTS TOUS USAGES ET DOMESTIQUES - INDUSTRIELS - INCENDIES				
Catégories 152 - 213 - 218 - 251 - 252 - 253 - 255 - 312				(*)
REDEVANCE D'ABONNEMENT (Par semestre et par logement)	21,52	15,96	17,34	4,18
Catégories 152 - 213 -251 - 252 - 253 - 255 - 312				
REDEVANCE PAR M³ D'EAU CONSOMME (Par tranches de consommation semestrielle et par logement)				
Tarif Estival du 1er avril au 30 septembre - de 0 à 20 m³	0,9900	0,5700	0,6200	0,3700
- de 21 à 75 m³	1,6700	1,2000	1,3000	0,3700
- au delà de 75 m³	1,9800	1,4800	1,6100	0,3700
Tarif Hivernal du 1er octobre au 31 mars: - de 0 à 20 m³	0,8000	0,4000	0,4300	0,3700
- de 21 à 75 m³	1,3500	0,9000	0,9800	0,3700
- au delà de 75 m³	1,5900	1,1200	1,2200	0,3700
Entretien Poteaux incendie (par an et par hydrant)	43,46	40,00	43,46	
2) FRAIS D'ACCES AU SERVICE	65,1900	60,00	65,19	

(*) Redevance d'abonnement par semestre et par abonnement pour la part collectivité

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

COMMUNE DE FORCALQUIER (037)
TARIFS AU 1er. JANVIER 2026

Tarifs en €.

B) REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT

La conversion des tarifs de base en € s'est effectuée selon les modalités du protocole de conversion.

- Tarif de vente Représente la somme de la "Part Délégataire" et de la "Part Collectivité"

- Part Délégataire Les tarifs, en valeur de base au , fixés par la Convention d'Affermage article 66-2 et notifié par la mairie de Forcalquier en date du 21/12/23,, seront actualisés au 1er novembre par la formule défini à l'Article 66-3.

En conséquence, le coefficient K' applicable au 1er. janvier 2026 est de :
K au 1er. janvier 2026 = **0,9768**

- Part Collectivité Les tarifs sont fixés par la délibération du Conseil Municipal n°2012 - 114 du 3 décembre 2012 rendue exécutoire le 4 décembre 2012.

	TARIF DE VENTE	PART DELEGATAIRE		PART COLLECTIVITE
		Tarif de base 01/01/2024	Tarif au 01/01/2026 K = 0,9768	
				(*)
1) REDEVANCE D'ABONNEMENT (Par semestre et par logement)	11,6000	10,29	10,0500	1,5500
2) REDEVANCE PAR M³ D'EAU CONSOMME (Par tranches de consommation semestrielle et par logement)				
Tarif Estival du 1er avril au 30 septembre - de 0 à 20 m³	0,6400	0,5700	0,5600	0,0800
- de 21 à 75 m³	1,2100	1,1600	1,1300	0,0800
- au delà de 75 m³	1,3700	1,3200	1,2900	0,0800
Tarif Hivernal du 1er octobre au 31 mars: - de 0 à 20 m³	0,5300	0,4600	0,4500	0,0800
- de 21 à 75 m³	1,1200	1,0600	1,0400	0,0800
- au delà de 75 m³	1,3100	1,2600	1,2300	0,0800

(*) Redevance d'abonnement par semestre et par abonnement pour la part collectivité



SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

COMMUNE DE FORCALQUIER (037)
TARIFS AU 1er. JANVIER 2026

Tarifs en €.

C) TARIFS LIES A L'APPLICATION DU REGLEMENT DE SERVICE DE L'EAU (ANNEXE 6-1)

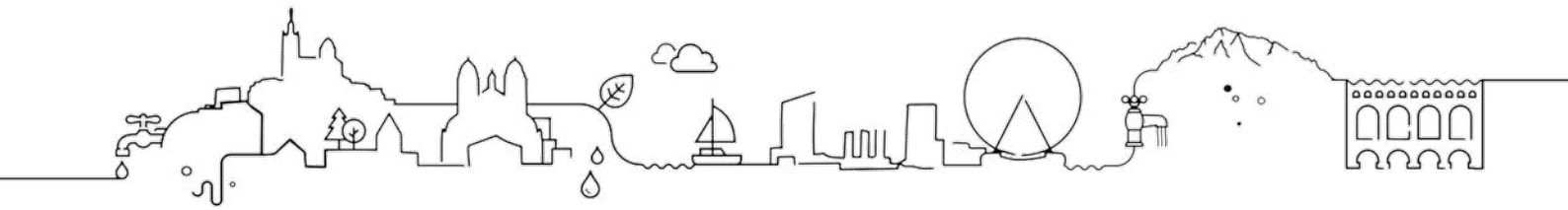
Les prix unitaires, en valeur de base au 01/01/2024 , fixés à l'article 77 et à l'annexe 6-1 du Règlement de Service

	PART DELEGATAIRE	
	Tarif de base 01/01/2024	Tarif au 01/01/2026 k = 1,0865
- Souscription d'un abonnement comprenant des frais administratifs avec ouverture de branchement	60,00	65,19
- Souscription d'un abonnement comprenant des frais administratifs sans ouverture de branchement	60,00	65,19
- Envoi d'une lettre de relance simple	4,00	4,35
- Envoi d'une lettre de mise en demeure	10,00	10,87
- Fermeture d'un branchement, lorsqu'elle répond à une demande de l'abonné ou qu'elle est rendue nécessaire par suite d'une faute commise par cet abonné (dans les autres cas, la fermeture de branchement en fin d'abonnement est gratuite)	60,00	65,19
- Réouverture d'un branchement lorsqu'elle est effectuée pour le compte d'un abonné qui a précédemment subi une fermeture payante - Hors contexte de souscription d'abonnement	60,00	65,19
- Frais de pose d'un compteur demandé par l'abonné	130,00	141,25
- Instruction d'une demande d'individualisation	0,00	0,00
-Vérification conformité dans le cadre d'une demande d'individualisation	0,00	0,00
- Contrôle des installations intérieures des abonnés en cas d'alimentation à partir du réseau d'eau potable et d'une autre ressource (puits, forage…)	124,00	134,73
- Contrôle de vérification après mise en conformité de installations de prélèvement privatif	60,00	65,19
- Relevé de compteur (Hors campagnes contractuelles)	30,00	32,60
- Absence de l'abonné à un rendez-vous pour le relevé de son compteur lorsque celui-ci n'a pas d'accès direct (après deux passages infructueux)	180,00	195,57
- Remplacement de compteur gelé, détérioré ou disparu	280,00	304,22
- Contrôle de compteur sur place, par jaugeage y compris déplacement de l'agent	80,00	86,92
- Frais de déplacement suite à la demande de l'abonné (hors obligation contractuelle)	60,00	65,19
- Frais d'accès au service	60,00	65,19
- Pénalités pour retard de paiement 1ère relance	3,50	3,80
- Pénalités pour retard de paiement 2ème relance	10,00	10,87
- Pénalités pour retard de paiement 3ème relance	40,00	43,46
- Pénalités pour retard de paiement 4ème relance (LRAR)	40,00	43,46
- Intervention au lieu de livraison des eaux pour impayés (ACE)	45,00	48,89
- Participation aux frais de rejets bancaires (par rejet)	6,00	6,52
- Pénalité en cas d'infraction aux règles d'usage du service	150,00	162,98
- Agence en ligne Grands Comptes (1):		
- Paramétrage initial	680,00	738,82
- Coût annuel par contrat d'abonnement	5,00	5,43

(1) Service optionnel mis à disposititon pour les gestionnaires de fluides chez les professionnels

7. rapports semestriels

Cf annexes numériques



#chaquegestecompte

Eaux de Marseille

Notre territoire est si précieux